

CIAS du Bocage Bressuirais
27, boulevard du Colonel Aubry
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex



BUDGET PREVISIONNEL 2016

Budget principal du CIAS

Conseil d'Administration du 31 Mars 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

600 CIAS DE L'AGGLO DU BOCAGE BRESSUIRAI	(1)
GE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAI	(2)

Numéro SIRET : 20004334700018

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE BRESSUIRE

M14

Budget Primitif du budget principal du CIAS	(3)
voté par nature	

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3-1
B - Modalités de vote du budget et reprise résultat antérieur	4-1 à 4-3
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5-1
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6-1
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7-1
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8-1
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9-1
III. Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10-1 et 10-2
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	11-1
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	12-1 et 12-2
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	13-1 et 13-2
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	14-1
IV. Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	15-1 et 16-1
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	17-1 à 23-1
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	24-1 à 30-1
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	31-1
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Néant
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Néant
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Néant
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Néant
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Néant
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Néant
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42-1 et 42-2
A4 - Etat des provisions	Néant
A5 - Etalement des provisions	Néant
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45-1
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46-1
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	Néant
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	Néant
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)	Néant
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)	Néant
A8 - Etat des charges transférées	Néant
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Néant
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Néant
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garantis d'emprunt	Néant
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Néant
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Néant
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Néant
B1.6 - Etat des engagements reçus	Néant
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Néant
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Néant
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Néant
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Néant
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	63-1 et 64-2
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Néant
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Néant
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Néant
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Néant
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Néant
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Néant
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice ay au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1. (cf états joints pages 4-2 et 4-3)

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°..... du
- (5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 31 MARS 2016

REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET PRINCIPAL CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	63 713,91
<u>c. Résultats antérieurs de</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-55 340,08
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 373,83
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-2 592,56
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	0,00
AFFECTATION (2) = d.	8 373,83
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	8 373,83
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



La Vice-Présidente du CIAS
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

Le Trésorier de Bressuire

Benoît SAMSON

60000 -CIAS CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 562,00	310 302,08	316 864,08
Titres de recettes émis (b)	76,41	269 496,94	269 573,35
Réductions de titres (c)	0,00	375,82	375,82
Recettes nettes (d = b -c)	76,41	269 121,12	269 197,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 562,00	310 302,08	316 864,08
Mandats émis (f)	0,00	231 392,19	231 392,19
Annulations de mandats (g)	0,00	25 984,98	25 984,98
Dépenses nettes (h = f -g)	0,00	205 407,21	205 407,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	76,41	63 713,91	63 790,32
(h -d) Déficit			

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	AI

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	229 925,00	221 551,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	8 373,83 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		229 925,00	229 925,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 046,44	4 639,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	2 592,56 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 639,00	4 639,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	234 564,00	234 564,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	59 548,00	0,00	66 153,00	66 153,00	66 153,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	176 532,00	0,00	156 933,00	156 933,00	156 933,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		236 380,00	0,00	223 086,00	223 086,00	223 086,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	600,00	600,00	600,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		244 380,00	0,00	225 686,00	225 686,00	225 686,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 500,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 062,00		4 239,00	4 239,00	4 239,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 562,00		4 239,00	4 239,00	4 239,00
TOTAL		250 942,00	0,00	229 925,00	229 925,00	229 925,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 925,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 520,00	0,00	38 600,00	38 600,00	38 600,00
74	Dotations et participations	272 062,08	0,00	181 651,17	181 651,17	181 651,17
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Total des recettes de gestion courante		306 282,08	0,00	221 551,17	221 551,17	221 551,17
Total des recettes réelles de fonctionnement		306 282,08	0,00	221 551,17	221 551,17	221 551,17
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		306 282,08	0,00	221 551,17	221 551,17	221 551,17

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 373,83
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 925,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 239,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	3 893,03	0,00	2 046,44	2 046,44	2 046,44
	Total des dépenses d'équipement	3 893,03	0,00	2 046,44	2 046,44	2 046,44
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 893,03	0,00	2 046,44	2 046,44	2 046,44
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 893,03	0,00	2 046,44	2 046,44	2 046,44

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2 592,56
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (-/)	3 500,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (-/)	3 062,00		4 239,00	4 239,00	4 239,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 562,00	0,00	4 239,00	4 239,00	4 239,00
	TOTAL	6 562,00	0,00	4 639,00	4 639,00	4 639,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 239,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 153,00		66 153,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	156 933,00		156 933,00
66	Charges financières	600,00	0,00	600,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	4 239,00	4 239,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		2 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		225 686,00	4 239,00	229 925,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 925,00
---	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	2 046,44	0,00	2 046,44
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 046,44	0,00	2 046,44

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 592,56
---	--	-----------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00
---	---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 600,00		38 600,00
74	Dotations et participations	181 651,17		181 651,17
75	Autres produits de gestion courante	1 300,00		1 300,00
Recettes de fonctionnement – Total		221 551,17	0,00	221 551,17

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	8 373,83
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 925,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400,00	0,00	400,00
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISA.</i>		4 239,00	4 239,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		400,00	4 239,00	4 639,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	59 548,00	66 153,00	66 153,00
60611	Eau et assainissement	100,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	0,00	0,00
60631	Entretien	600,00	0,00	0,00
60632	Petit équipement	200,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 100,00	500,00	500,00
6132	Locations immobilières	29 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 550,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 458,00	500,00	500,00
616	Primes d'assurance	600,00	0,00	0,00
6182	Document. générale & technique	4 760,00	0,00	0,00
6184	Versmts à organismes de forma.	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	400,00	400,00
6256	Missions	480,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	100,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	2 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	6 700,00	2 400,00	2 400,00
627	Services bancaires & assimilés	0,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	2 600,00	2 600,00
62871	A la collectivité rattachement	0,00	52 530,00	52 530,00
62878	Rbsmt a d'autres organismes	0,00	123,00	123,00
6288	Autres	0,00	1 950,00	1 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	176 532,00	156 933,00	156 933,00
6215	Pers. aff. par col. rattachmt	118 502,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 625,00	102 673,00	102 673,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	105,00	90,00	90,00
6336	Cot. centre nal & centres gest	400,00	400,00	400,00
64111	Rémunération principale	26 110,00	37 710,00	37 710,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 350,00	0,00	0,00
6453	Cotis. aux caisses de retraite	6 240,00	0,00	0,00
6455	Cotis. assurance du personnel	3 000,00	0,00	0,00
6474	Versments aut. oeuvres sociales	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6488	Autres charges	200,00	60,00	60,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00
6562	Aides	300,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		236 380,00	223 086,00	223 086,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	3 000,00	600,00	600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières	0,00	600,00	600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		244 380,00	225 686,00	225 686,00
023	Virement à la section d'investissement	3 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 062,00	4 239,00	4 239,00
6811	Dot. amor. Immob. In & corp.	3 062,00	4 239,00	4 239,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 562,00	4 239,00	4 239,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 562,00	4 239,00	4 239,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		250 942,00	229 925,00	229 925,00
--	--	------------	------------	------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			229 925,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 520,00	38 600,00	38 600,00
70848	aux autres organismes	32 520,00	38 600,00	38 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	272 062,08	181 651,17	181 651,17
7475	Groupements de collectivités	102 154,48	0,00	0,00
7478	Autres organismes	169 907,60	181 651,17	181 651,17
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00	1 300,00	1 300,00
758	Prodts divers gestion courante	1 700,00	1 300,00	1 300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		306 282,08	221 551,17	221 551,17
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		306 282,08	221 551,17	221 551,17

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	306 282,08	221 551,17	221 551,17
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	8 373,83
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 925,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 893,03	2 046,44	2 046,44
2183	Matériel bureau & informatique	3 893,03	500,00	500,00
2184	Mobilier	0,00	500,00	500,00
2188	Autres	0,00	1 046,44	1 046,44
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 893,03	2 046,44	2 046,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 893,03	2 046,44	2 046,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 893,03	2 046,44	2 046,44

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 592,56
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	400,00	400,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	400,00	400,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	400,00	400,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	400,00	400,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 062,00	4 239,00	4 239,00
28178	Autres immobilisa. corporelles	0,00	3 583,00	3 583,00
28181	Inst. gal. agencmts & aménagmt	836,00	0,00	0,00
28183	Matériel bureau & informatique	1 425,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	328,00	656,00	656,00
28188	Autres	473,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 562,00	4 239,00	4 239,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 562,00	4 239,00	4 239,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 562,00	4 639,00	4 639,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	4 639,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:
LIBELLE :

(1)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	--	---	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
Equipements municipaux (2)		2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00				
Dépenses d'ordre	0,00				
Total dépenses de l'exercice	0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44

RECETTES REELLES					
Total recettes de l'exercice	0,00	4 639,00	0,00	0,00	4 639,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	4 639,00	0,00	0,00	4 639,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES					
Total dépenses de l'exercice	0,00	190 702,00	38 600,00	623,00	229 925,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	190 702,00	38 600,00	623,00	229 925,00

RECETTES REELLES					
Total recettes de l'exercice	0,00	181 651,17	38 600,00	1 300,00	221 551,17
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	181 651,17	38 600,00	1 300,00	221 551,17

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
Dépenses réelles		0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 046,44	0,00	0,00	2 046,44
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes d'investissement		0,00	4 639,00	0,00	0,00	4 639,00
Recettes réelles		0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	4 239,00	0,00	0,00	4 239,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	4 239,00	0,00	0,00	4 239,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		0,00	190 702,00	38 600,00	623,00	229 925,00
Dépenses réelles		0,00	186 463,00	38 600,00	623,00	225 686,00
011	Charges à caractère général	0,00	65 130,00	400,00	623,00	66 153,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	118 733,00	38 200,00	0,00	156 933,00
022	Dépenses imprévues	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
66	Charges financières	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
Dépenses d'ordre		0,00	4 239,00	0,00	0,00	4 239,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	4 239,00	0,00	0,00	4 239,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		0,00	181 651,17	38 600,00	1 300,00	221 551,17
Recettes réelles		0,00	181 651,17	38 600,00	1 300,00	221 551,17
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	38 600,00	0,00	38 600,00
74	Dotations et participations	0,00	181 651,17	0,00	0,00	181 651,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	TOTAL
DEPENSES (2)		0,00	190 702,00	190 702,00
Dépenses de l'exercice		0,00	190 702,00	190 702,00
011	Charges à caractère général	0,00	65 130,00	65 130,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	118 733,00	118 733,00
022	Dépenses imprévues	0,00	2 000,00	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	0,00	4 239,00	4 239,00
66	Charges financières	0,00	600,00	600,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	181 651,17	181 651,17
Recettes de l'exercice		0,00	181 651,17	181 651,17
74	Dotations et participations	0,00	181 651,17	181 651,17
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-9 050,83	-9 050,83

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 52				TOTAL
		521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^o pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
011	Charges à caractère général	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
012	Charges de personnel et frais ass	0,00	38 200,00	0,00	0,00	38 200,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
	Recettes de l'exercice	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
70	Produits des services, du domain	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 521				Sous fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,00	0,00
011	Charges à caract	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
012	Charges de pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,00	0,00
70	Produits des ser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caract	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de perso	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des serv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du dom	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	TOTAL
	DEPENSES (2)	500,00	123,00	0,00	0,00	623,00
	Dépenses de l'exercice	500,00	123,00	0,00	0,00	623,00
011	Charges à caractère géné	500,00	123,00	0,00	0,00	623,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
	Recettes de l'exercice	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
75	Autres produits de gestio	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	800,00	-123,00	0,00	0,00	677,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
	DEPENSES (2)	500,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	500,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	500,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 300,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 300,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion	1 300,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	2 046,44	2 046,44
	Dépenses de l'exercice	0,00	2 046,44	2 046,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 046,44	2 046,44
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	4 639,00	4 639,00
	Recettes de l'exercice	0,00	4 639,00	4 639,00
040	Opérations d'ordre de transfert et	0,00	4 239,00	4 239,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	400,00	400,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	2 592,56	2 592,56

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 52				TOTAL
		521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Aides à la famille	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	Sous fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...	05/03/2015	200000	115000	311,07	110000	5 000,00
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de retraits anticipés partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
...															
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															
...															

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Converture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
...													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
...													
1643 Emprunts en devises (Total)													
...													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
...													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
...													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
...													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
...													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
...													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
...													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
...													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
...													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
...													
1687 Autres dettes (Total)													
...													
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E).														
...														
...														
TOTAL E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

/ 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)						0,00		0,00			
...											
Taux variable (total)						0,00		0,00			
...											
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00			
...											
Total						0,00		0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire LOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	voir document joint		

TABLEAU D'AMORTISSEMENT (Ex CCAS BRESSUIRE et ACQUISITIONS 2014) BP 2016

N° de fiche modifié le 30/10/2013

Articles	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE (2)
	NATURE	N° fiche immo	ANNEE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE AMORT années	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.15	DOTATION DE L'ANNEE 2016	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2016	
205/02/50	Logiciel licence TSE	2151	2011	188,97	2	188,97	0,00	188,97	0,00
TOTAL 205				188,97		188,97	0,00	188,97	0,00
2181/02/50	Stores vénitiens	2171	2012	482,66	3	160,89	321,78	482,67	-0,01
2181/02/50	Porte extérieure aluminium	2194	2013	2 568,82	10	0,00	770,64	770,64	1 798,18
TOTAL 2181				3 051,48		160,89	1 092,42	1 253,31	1 798,17
2183/02/50	Serveur Pentium 4	38	2004	3 408,60	4	3 408,60	0,00	3 408,60	0,00
2183/02/50	Licence Windows XP	55	2005	860,56	2	860,56	0,00	860,56	0,00
2183/02/50	Logiciel Windows	37	2004	1 275,25	2	1 275,25	0,00	1 275,25	0,00
2183/02/50	Imprim laser BROTHER HL 6050	34	2004	944,84	3	944,84	0,00	944,84	0,00
2183/02/50	Serveur Windows 2003	71	2006	2 870,40	4	2 870,40	0,00	2 870,40	0,00
2183/02/50	Ordinateur portable	78	2007	633,88	3	633,88	0,00	633,88	0,00
2183/02/50	Serveur	120	2008	3 050,80	3	3 050,80	0,00	3 050,80	0,00
2183/02/50	Alarme	122	2008	1 460,89	5	1 460,89	0,00	1 460,89	0,00
2183/02/50	Logiciel AVAST	2141	2010	227,58	2	227,58	0,00	227,58	0,00
2183/02/50	Ecran plat	2145	2010	124,99	2	124,99	0,00	124,99	0,00
2183/02/50	Ordinateur	2160	2012	343,00	3	114,33	228,67	343,00	0,00
2183/02/50	Ordinateur	2177	2012	726,00	3	242,00	484,00	726,00	0,00
2183/02/50	Vidéo projecteur	2191	2013	632,68	3	0,00	632,68	632,68	0,00
2183/02/50	Matériel informat.(disques durs)	2193	2013	435,64	3	0,00	435,64	435,64	0,00
TOTAL 2183				16 995,11		15 214,12	1 780,99	16 995,11	0,00
2184/02/1000	Tables réunion	CIAS 2014 00002	2014	1 495,92	10	0,00	299,18	299,18	1 196,74
2184/02/1000	Chaises réunion	CIAS 2014 00001	2014	258,29	10	0,00	51,66	51,66	206,63
2184/02/1000	Tables modulaires	CIAS 2014 00003	2014	914,76	6	0,00	304,92	304,92	609,84
TOTAL 2184				2 668,97		0,00	655,76	655,76	2 013,21
2188/02/50	Serrure à code	2136	2010	1 418,87	6	709,44	709,43	1 418,87	0,00
TOTAL 2188				1 418,87		709,44	709,43	1 418,87	0,00
TOTAL GEN				24 323,40		16 273,42	4 238,60	20 512,02	3 811,38

(2) Valeur comptable nette = valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé au 31.12 de (n + 1)

Pas d'amortissement de réalisés depuis l'exercice 2014. Les dotations d'amortissement de 2016 sont égales au cumul des 3 exercices 2014-2015 et 2016

42-2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	2 592,56	2 592,56

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		4 639,00	4 639,00
Ressources propres externes de l'année (a)		400,00	400,00
10222	F.C.T.V.A.	400,00	400,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 239,00	4 239,00
28178	Autres immobilisa. corporelles	3 583,00	3 583,00
28184	Mobilier	656,00	656,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	4 639,00	0,00	0,00	0,00	4 639,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	2 592,56
Ressources propres disponibles IV	4 639,00
Solde V = IV - II(6)	2 046,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	IV
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exécution en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																
(...)																
TOTAL GENERAL																

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris ;
(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<p> Partie au cours exercice </p>	<p> En capital </p>						
--	----------------------------	--	--	--	--	--	--

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET PRINCIPAL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		CI

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa ; *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale**

2, Place du Millénaire - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Tél : 05 49 81 75 75 - Fax : 05 49 74 39 83
social@agglo2b.fr



CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre 16004
-------------	--	---------------------

Séance du : 31 MARS 2016

Le 31 mars deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions du CIAS, située 2 place du Millénaire à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT PRESENTS
(13) Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme PUAUT, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS EXCUSES
(10) M. BERNIER, Mme BILLY, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. YOU

POUVOIRS de M. GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation 25 mars 2016

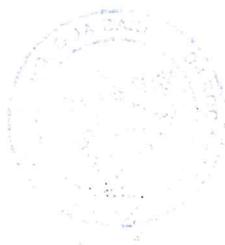
Secrétaire de séance Mme GEFFARD

BUDGET PRINCIPAL DU CIAS – Budget primitif 2016

Commentaire :

Il convient de voter le budget primitif 2016 du budget principal du CIAS, dans le respect de l'instruction comptable M14.,

*Le budget primitif doit être voté **au plus tard le 31 Mars de l'année N.***



Le budget primitif 2016 du budget principal du CIAS s'établit comme suit :

Budget Principal du CIAS : Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	66 153.00 €
		012 Charges de personnel	156 933.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	0.00 €
		66 Charges financières	600,00 €
		042 – 68 Dotations aux amortissements	4 239.00 €
		022 Dépenses imprévues	2 000.00 €
		Sous total dépenses 2016	229 925.00 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2016		229 925,00 €
	Recettes	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 600.00 €
		74 Dotations et participations	181 651.17 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 300.00 €
		Sous total recettes 2016	221 551.17 €
		002 : excédent antérieur reporté	8 373.83 €
TOTAL RECETTES 2016		229 925.00 €	
Investissement	Dépenses		4 639.00 €
	Recettes		4 639.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget principal du CIAS conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 12/04/16

Publié et Notifié

le 12/04/16

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Martine CHARGE-BARON



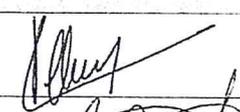
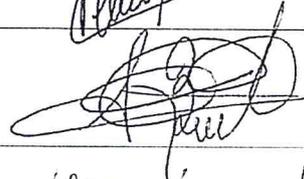
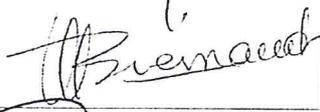
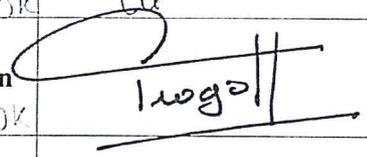
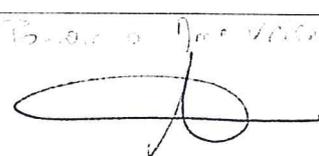
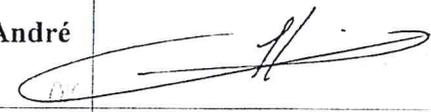
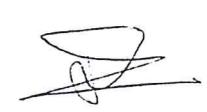
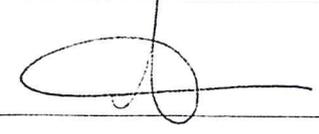
Conseil d'administration du 31 mars 2016

BERNIER Jean-Michel
Président

SOUS-PREFECTURE
Reçu le
12 AVR. 2016
79302 BRESSUIRE

MEMBRES ELUS

MEMBRES NOMMES

CHARGE-BARON Martine OK		ARISTIDE Benoît OK	
BIROT Louis-Marie - D. 19.14 OK		BILLY Martine	Abs excusé
BREMAUD Martine OK		BOURREAU Jean-Paul OK	
de TROGOFF Gaëtan OK		DELAIRE Lysiane	Abs excusée
DUFAURET Josette	Abs excusée	FOUILLET Isabelle OK	
GIRAUD Bernard	Abs excusé	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale	Abs excusée	PUAUT Marie- Claire OK	
GUILLERMIC André OK		RABILLOUD Hélène	Abs excusée
MORANDEAU Sylviane		ROBIN Renée OK	
REVEAU Anne-Marie OK		VERDON Claudine OK	
VRIGNAUD Cécile OK		YOU Guy-Noël	



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Christian GEFFARD

Donne pouvoir à Cécile VRIGNAULT

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 31 mars 2016

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Moneinsaint

le 22 mars 2016

Signature : GEFFARD Christian

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCAGE BRESSUIRAIS**
Budget général du CIAS

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PRIMITIF 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 13
Vote POUR : 14
Vote CONTRE: 0
Pouvoir de M GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation: 25 Mars 2016

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A BRESSUIRE, le 31 Mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante

Mmes CHARGE-BARON, BREMAUD, REVEAU, VRIGNAUD,
FOUILLET, PAUT, ROBIN, VERDON.
MM BIROT, de TROGOFF, GUILLERMIC, ARISTIDE, BOURREAU.

LE BUDGET PRIMITIF 2016

Certifié exécutoire par le Président

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 12/04/16

Publié et Notifié
le 12/04/16

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON



Martine CHARGE-BARON
Vice-Présidente du CIAS de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais



Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

BP 2016

Etablissement :	CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
Adresse :	27 Boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 BRESSUIRE
Date de la dernière habilitation :	
Organisme gestionnaire :	CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
Téléphone :	05.49.80.19.00. Fax :
Nom du Président :	M Jean-Michel BERNIER, Président
Nom du Directeur : <i>ou de la personne habilitée à représenter l'établissement</i>	Mme Juliette BAILLET, Directrice
Nom des personnes habilitées à représenter l'organisme gestionnaire :	
Nom des personnes déléguées au SAD :	Mme Lydie GATARD , Responsable service soutien à domicile
N° FINESS :	
date d'autorisation :	
Organisme d'agrément :	DIRECCTE Arrêté Préfectoral n° SAP/200043347 du 11/02/14
Catégorie :	Service d'Aide à Domicile (SAD)
Compétence :	Fonction Publique Territoriale
Convention Collective Nationale du Travail :	
Date d'arrivée des documents :	
Capacité autorisée :	

Total agrégat approuvé en N-1 (classe 6-77-78-79)

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS

601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-	-	-	-	-
602	Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-	-
603	Variation des stocks	-	-	-	-	-	-	-
606	Achats non stockés de matières et fournitures	27 792.05	31 210.00	29 700.00	-	29 700.00	-	-
607	Achats de marchandise	-	-	-	-	-	-	-
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	-	-	-	-	-	-	-
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	-	-	-	-	-	-	-

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance : prestations à caractère médical	-	-	-	-	-	-	-
6112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	1 450.00	1 000.00	1 000.00	-	1 000.00	-	-

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

6241	Transports de biens	-	-	-	-	-	-	-
6242	Transports d'usagers	-	-	-	-	-	-	-
6247	Transports collectifs de personnel	-	-	-	-	-	-	-
6248	Transports divers	-	-	-	-	-	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	41 719.31	44 850.00	42 200.00	-	42 200.00	-	-
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 255.37	190.00	195.00	-	195.00	-	-
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-
6287	Remboursement de frais	-	-	-	-	-	-	-
6288	Autres prestations	14 011.94	29 295.00	38 200.00	-	38 200.00	-	-

TOTAL GROUPE I

91 228.67	106 545.00	111 295.00	0.00	111 295.00	0.00	111 295.00	0.00	0.00
------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

621	Personnel extérieur à l'établissement	60 847.26	46 751.24	73 000.00	-	73 000.00	-	-
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	-	-	-	-	-	-
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.85	-	-	-	-	-	-
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	34 533.55	42 522.00	40 940.00	-	40 940.00	-	-
641	Rémunération du personnel non médical	1 466 767.65	1 593 516.00	1 545 106.00	-	1 545 106.00	-	-
642	Rémunération du personnel médical	-	-	-	-	-	-	-
643	Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	119 397.70	168 683.00	144 293.00	-	144 293.00	-	-
646	Charges personnes handicapées	28 020.70	-	-	-	-	-	-
647	Autres charges sociales	4 835.27	7 019.00	30 779.00	-	30 779.00	-	-
648	Autres charges de personnel	24 782.42	24 600.00	1 000.00	-	1 000.00	-	-

TOTAL GROUPE II

1 739 185.40	1 883 091.24	1 835 118.00	0.00	1 835 118.00	0.00	1 835 118.00	0.00	0.00
---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	-------------

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

612	Redevances de crédit bail
6132	Locations immobilières
6135	Locations mobilières
614	Charges locatives et de co-proprété
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers
6156	Maintenance
616	Primes d'assurances
617	Etudes et recherches
618	Divers
623	Information, publications, relations publiques
627	Services bancaires et assimilés
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
654	Pertes sur créances irrécouvrables
6551	Quote part résultat opé GCSMS
657	Subventions
658	Charges diverses de gestion courante

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières
----	---------------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
673	Charges sur exercices antérieurs
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
678	Autres charges exceptionnelles

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation
6816	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
6817	Dépréciation des actifs circulants
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
68725	Amortissements dérogatoires
68741	Dotations à la provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations
68748	Autres provisions réglementées
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles

TOTAL GROUPE III					
87 789.05	85 131.00	105 265.00	0.00	105 265.00	0.00

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)					
1 918 203.12	2 074 767.24	2 051 678.00	0.00	2 051 678.00	0.00

002	Déficit de la section d'exploitation reporté				
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION					
1 918 203.12	2 074 767.24	2 051 678.00	0.00	2 051 678.00	0.00

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé (5)=(3)+(4)			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total		
8 999.29	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
10 619.64	12 350.00	12 350.00	-	12 350.00	-	-
6 105.84	3 354.00	3 354.00	-	3 354.00	-	-
38 090.81	33 540.00	51 352.00	-	51 352.00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
3 189.27	6 587.00	6 000.00	-	6 000.00	-	-
150.00	900.00	500.00	-	500.00	-	-
388.52	1 084.00	1 084.00	-	1 084.00	-	-
283.00	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

-	-	1 750.00	-	1 750.00	-	-
53.65	1 900.00	1 900.00	-	1 900.00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

339.78	-	-	-	-	-	-
--------	---	---	---	---	---	---

833.94	2 500.00	2 500.00	-	2 500.00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

18 735.31	22 916.00	24 475.00	-	24 475.00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

87 789.05	85 131.00	105 265.00	0.00	105 265.00	0.00	0.00
-----------	-----------	------------	------	------------	------	------

1 918 203.12	2 074 767.24	2 051 678.00	0.00	2 051 678.00	0.00	0.00
--------------	--------------	--------------	------	--------------	------	------

RAN n-2		Report à nouveau n			
-	-	-	-	-	-
1 918 203.12	2 074 767.24	2 051 678.00	0.00	2 051 678.00	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global

ACHATS

601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-	-
602	Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-	-
603	Variation des stocks	-	-	-	-
606	Achats non stockés de matières et fournitures	-	-	29 700.00	29 700.00
607	Achats de marchandise	-	-	-	-
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	-	-	-	-
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	-	-	-	-

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance : prestations à caractère médical	-	-	-	-
6112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	-	-	1 000.00	1 000.00

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

6241	Transports de biens	-	-	-	-
6242	Transports d'usagers	-	-	-	-
6247	Transports collectifs de personnel	-	-	-	-
6248	Transports divers	-	-	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	-	-	-	-
626	Frais postaux et frais de télécommunications	-	-	42 200.00	42 200.00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	195.00	195.00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	-	-	-	-
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	-	-	-	-
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	-	-	-	-
6287	Remboursement de frais	-	-	-	-
6288	Autres prestations	-	-	38 200.00	38 200.00

TOTAL GROUPE I

0.00	0.00	0.00	0.00	1 111 295.00	1 111 295.00
------	------	------	------	--------------	--------------

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global

621	Personnel extérieur à l'établissement	-	-	73 000.00	73 000.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	-	-	-
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	-	-	-	-
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	14 444.00	2 843.00	976.00	40 940.00
641	Rémunération du personnel non médical	525 327.00	860 752.00	41 987.00	1 545 106.00
642	Rémunération du personnel médical	-	-	-	-
643	Personnes handicapées	32 531.00	46 568.00	16 809.00	144 293.00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-	-	-
646	Charges personnes handicapées	-	1 840.00	-	-
647	Autres charges sociales	10 319.00	2 222.00	3 598.00	17 979.00
648	Autres charges de personnel	-	12 800.00	1 000.00	13 800.00

TOTAL GROUPE II

582 621.00	945 019.00	0.00	1 70 108.00	1 37 370.00	1 835 118.00
------------	------------	------	-------------	-------------	--------------

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global

76	Produits financiers	-	-	-	-
----	---------------------	---	---	---	---

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	-
773	Produits sur exercices antérieurs	-	-	-	-
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-	-
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-
778	Autres produits exceptionnels	-	-	-	-

AUTRES PRODUITS

781	Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions (produits d'exploitation)	-	-	-	-
786	Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions (produits financiers)	-	-	-	-
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	-	-	-	-
78741	Reprises sur provisions réglementée pour la couverture du besoin en fonds de roulement	-	-	-	-
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
78748	Autres reprises sur provisions	-	-	-	-
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-
791	Transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-
796	Transfert de charges financières	-	-	-	-
797	Transfert de charges exceptionnelles	-	-	-	-

TOTAL GROUPE III

0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
------	------	------	------	------	------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

20 000.00	16 800.00	0.00	1 194.00	2 013 684.00	2 051 678.00
-----------	-----------	------	----------	--------------	--------------

Report à nouveau n-2

002	Excédent de la section d'exploitation reporté	-	-	-	-
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION					
20 000.00	16 800.00	0.00	1 194.00	2 013 684.00	2 051 678.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES

733	Produits à la charge du Département
734	Produits à la charge de l'usager
738	Produits à la charge d'autres financeurs
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins

TOTAL GROUPE I

PROPOSE

Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
-	-	-	-	1 364 588.00	1 364 588.00
-	-	-	-	225 769.00	225 769.00
-	-	-	-	418 836.00	418 836.00
-	-	-	-	-	-

0.00	0.00	0.00	0.00	2 009 193.00	2 009 193.00
-------------	-------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70	Produits sauf 7082
70821	Forfaits journaliers
70822	Participations des personnes handicapées (4e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF)
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT
70828	Autres participations forfaitaires des usagers
71	Production stockée
72	Production immobilisée
74	Subventions d'exploitation et participations
75	Autres produits de gestion courante
603	Variation des stocks (en recettes)
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical
6459	Remboursements de charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)

TOTAL GROUPE II

PROPOSE

Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
600.00	1 200.00	-	226.00	4 076.00	6 102.00
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
19 400.00	15 600.00	-	968.00	415.00	36 383.00
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

20 000.00	16 800.00	0.00	1 194.00	4 491.00	42 485.00
------------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	------------------

Section d'investissement : emplois

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N (BP + Report)
----------	--------------------------	---

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	-	-
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-	-

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-	-
15	Provisions pour risques et charges	-	-

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
17	Dettes rattachées à des participations	-	-

Compte de liaison investissement

18	Comptes de liaison	-	-
----	--------------------	---	---

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles	3 502.92	4 748.34	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	11 792.87	20 000.00	23 135.00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)	-	-	-
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)	-	-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	-	-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)	-	-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)	-	-	-

Total des emplois		15 295.79	24 748.34	26 135.00
--------------------------	--	------------------	------------------	------------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	-	-	-
003	Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	-

TOTAL GENERAL		15 295.79	24 748.34	26 135.00
----------------------	--	------------------	------------------	------------------

Section d'investissement : ressources

Réal N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
----------	--------------------------	--------------------------

Augmentation des fonds propres

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	-	1 832.34	1 660.00
131	Subventions d'équipements reçues	-	-	-

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-	-	-
15	Provisions pour risques et charges	-	-	-

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
17	Dettes rattachées à des participations	-	-	-

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison	-	-	-
----	-------------------	---	---	---

Immobilisations (sorties)

20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-

Autres

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	18 735.31	22 916.00	24 475.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)	-	-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	-	-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)	-	-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)	-	-	-

Total des ressources

		18 735.31	24 748.34	26 135.00
--	--	------------------	------------------	------------------

001 Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)

003	Déficit prévisionnel d'investissement	-	-	-
-----	---------------------------------------	---	---	---

TOTAL GENERAL

		18 735.31	24 748.34	26 135.00
--	--	------------------	------------------	------------------

Annexe 6 : Tableau des emprunts autorisés et contractés

Organisme prêteur	Date de souscript°	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
NEANT								
Total					0.00	0.00	0.00	0.00

Annexe 7 : Tableau des emprunts nouveaux soumis à autorisation

Organisme prêteur	Date de souscript°	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
NEANT								
Total					0.00	0.00	0.00	0.00

Annexe 11 : Tableau des effectifs

Catégorie	A Temps plein n-1		B Temps partiel n-1		C Total n-1		Variation en ETP n		Nombre d'ETP proposé au BP
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	proposée		
							en plus	en moins	
1 Direction/Administration TOTAL 1	0	8	3.69	0	0.00	0.00	0.00	-0.09	3.60
2 Encadrement/Coordination TOTAL 2	0	8	4.83	0	0.00	0.00	0.00	-0.30	4.53
3 Services généraux TOTAL 3	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4 Restauration TOTAL 4	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Socio-éducatif TOTAL 5	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Paramédical TOTAL 6	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7 Médical TOTAL 7	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8 Autres fonctions TOTAL 8	0	92	69.86	0	0.00	0.00	0.00	-3.33	66.53
TOTAL	0	108	78.38	0	0.00	0.00	0.00	-3.72	74.66

Calcul des tarifs horaires

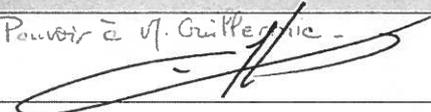
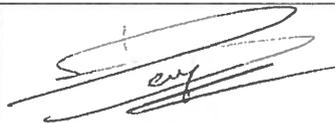
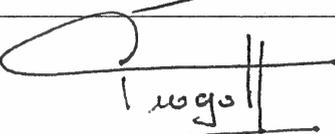
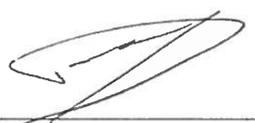
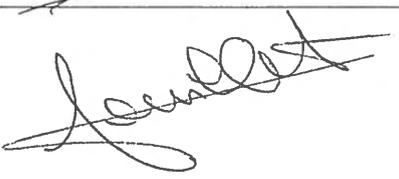
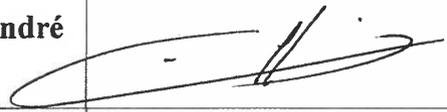
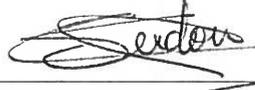
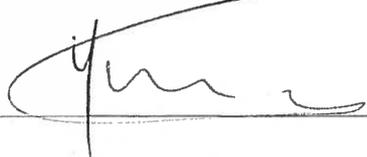
Tarifs horaires		PROPOSE					
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	582 621.00	945 019.00	-	170 108.00	353 930.00	2 051 678.00
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III	20 000.00	16 800.00	-	1 194.00	4 491.00	42 485.00
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).						-
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).						-
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.						-
F	Provisionnement (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.						-
G	$A - (B + C + D + E + F) =$ Dépenses nettes autorisées.	562 621.00	928 219.00	-	168 914.00	349 439.00	2 009 193.00
H	(+/-) Reprises de résultat					-	0.00
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou - H	562 621.00	928 219.00	-	168 914.00	349 439.00	2 009 193.00
	Nombre d'heures d'interventions	35295	55205	-	90500	90500	90500
	Montants horaires	15.94	16.81	-	1.87	3.86	22.20
	Tarifs horaires	-	-	-	-	-	-

Charges de structure hors charges de personnel		Objet	B PREVISIONNEL 2016
6287	Eau et assainissement	Bâtiment 2 place du Millénaire	100.00
6287	énergie, électricité	Bâtiment 2 place du Millénaire	700.00
6287	Alimentation	Pour réunions	100.00
6287	Fournitures de bureau		4 500.00
6287	Fournitures d'entretien		300.00
6287	Frais d'affranchissement		1 000.00
6287	Frais de concours	UNCCAS	1 500.00
6287	Frais de télécommunications		5 500.00
6287	Locations immobilières	Loyer 2 place du Millénaire	9 900.00
6287	Locations mobilières	copieur 2 place du Millénaire	900.00
6287	Entretien bâtiment	lavages vitres	200.00
6287	Autres maintenances	Maintenance Copieur	2 500.00
6287	Autres maintenances	Maintenance ascenseur	600.00
6287	Autres maintenances	Maintenance standard téléphonique	800.00
6287	assurance multirisque RC PJ		6 000.00
6287	Documentation générale	Contrat SVP	2 000.00
6287	Ligne de trésorerie	intérêts	2 000.00
	TOTAL		37 700.00
Charges de structure - charges de personnel		Objet	B PREVISIONNEL 2016
6215	Personnel affecté à l'établissement	Direction	29 000.00
6215	Personnel affecté à l'établissement	Comptabilité et Gestion	22 500.00
6215	Personnel affecté à l'établissement	Ressources humaines	21 500.00
			73 000.00

Budget proposé - 2016 - Heures par financeur											
	AED			AVS			GLOBAL				
	TOTAL	Tarifé	Non Tarifé	TOTAL	Tarifé	Non Tarifé	TOTAL	TARIFE	NON TARIFE		
TOTHEURFACT	39.0%	73.0%	27.0%	61.0%	99.0%	1.0%	100.0%	89.0%	11.0%		
	35 295	25 765	9 530	55 205	54 653	552	90 500	80 418	10 082		
D'INTERVENTIONS											
HFACTDEPAPA	8 318	8 318		44 512	44 512		52 830	52 830			
HFACTDEP	2 500	2 500		1 000	1 000		3 500	3 500			
HFACTPCHDEP				5 500	5 500		5 500	5 500			
HFACTCAF											
HFACTCNAV	150	150					150	150			
HFACTCRAM	5 300	5 300		600	600		5 900	5 900			
HFACTMUT	1 100		1 100				1 100		1 100		
HFACTMSA	4 320	4 320		1 000	1 000		5 320	5 320			
HFACTBENEF	8 430		8 430	2 052	1 500	552	10 482	1 500	8 982		
HFACTAUTRES	5 177	5 177		541	541		5 718	5 718			
HFACTAUTRE											
PARTHEUAPA	23.57%	32.28%		80.63%	81.44%		58.38%	65.69%			
PARTHEUDEP	30.65%	41.99%		92.40%	93.34%		68.32%	76.89%			
NBKM											
KMH											
RATIOTRAJ											

Conseil d'administration du 14 OCTOBRE 2015

BERNIER Jean-Michel Président	Excusé
---	--------

MEMBRES ELUS		MEMBRES NOMMES	
CHARGE-BARON Martine		ARISTIDE Benoît	Pouvoir à M. Guillemin 
BIROT Louis-Marie	Excusé	BILLY Martine	Excusée
BREMAUD Martine		BOURREAU Jean-Paul	
de TROGOFF Gaëtan		DELAIRE Lysiane	
DUFAURET Josette	Excusée	FOUILLET Isabelle	
GIRAUD Bernard	Excusé	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale		PUAUJ Marie-Claire	Pouvoir à M. Geffard 
GUILLERMIC André		RABILLOUD Hélène	Pouvoir à Mme Chargé-Baron 
MORANDEAU Sylviane	Excusée	ROBIN Renée	
REVEAU Anne-Marie		VERDON Claudine	
VRIGNAUD Cécile		YOU Guy-Noël	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e)

Hélène RABILLON

Donne pouvoir à

Justine CHARCIE BARON

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION

qui se tiendra le

14. Octobre 2015 à 18 h

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette réunion.

Fait à

Ulcot

le

12-10-2015

Signature :

H. Rabillon

Désolée pour mon absence
mais des rs médicaux me
retiennent à Paris ce jour là

Bien sûr

H. Rabillon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e)

Benoît ARISTIDE

Donne pouvoir à

M. André GUILLERIE

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le

14/10/2015

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

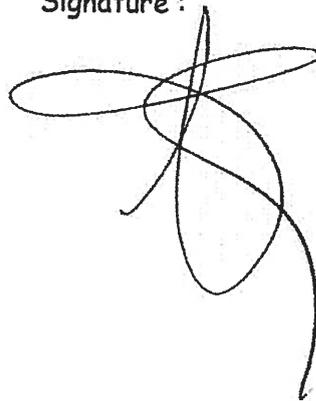
Fait à

Bremie

le

14/10/2015

Signature :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussignée Marie Claire PUAUT

Donne pouvoir à Mr Christian GEFFARD

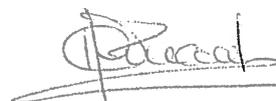
pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2015 à 18h**

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Boismé

le 13 octobre 2015

Signature : Marie Claire PUAUT



**CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
Service Aide à domicile (SAD)**

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Vote POUR : 14
Vote CONTRE: 0
Pouvoirs :
de M. ARISTIDE à M. GUILLERMIC
de Mme PUAUT à M. GEFFARD
de Mme RABILLOUD à Mme CHARGE-BARON

Date de la convocation : 6 octobre 2015

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A BRESSUIRE, le 14 octobre 2015

Les membres de l'assemblée délibérante

Mme CHARGE-BARON, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme DELAIRE, Mme FERCHAUD, Mme FUILLET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC,
Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD, M. YOU adoptent à l'unanimité

LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Certifié exécutoire par la Vice-Présidente
Compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
et de la publication le



Certifié exécutoire

Recu en Sous-Préfecture

le 26/10/15

Publié et Notifié

le 26/10/15

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

La Vice-Présidente du CIAS

Martine CHARGE-BARON

CIAS du Bocage Bressuirais
2 place du Millénaire
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex


BOCAGE BRESSUIRAIS

BUDGET PREVISIONNEL 2016

(Maquette normalisée)

Service de Soins Infirmiers à Domicile

95 places

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2015

www.agglo2b.fr




liens d'avenir...

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE				
ADRESSE :	2, place du Millénaire				
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CIAS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS				
TELEPHONE :	05-49-81-73-75	FAX :	05-49-74-39-83	Email :	
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :	Jean-Michel BERNIER, Président du CIAS et Juliette BAILLET, Directrice du CIAS				
N° FINESS :	790009666				
CATEGORIE :					
COMPETENCE :					
C.C.N.T. :					
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :					
CAPACITE AUTORISEE :	95 lits				

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (classe 6-77-78-79)

--

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT EXPLICATIF DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE 2016

1. Introduction

Suite à la réforme territoriale, le CIAS du Bocage Bressuirais regroupe les autorisations des SSIAD publics du territoire de l'Agglomération :

- Bressuire : 49 places
- La Chapelle Saint-Laurent : 30 places
- Cersay : 14 places
- Saint-Varent : 2 places (correspondant au rattachement de Geay et La Chapelle Gaudin)

Le SSIAD a donc une autorisation de fonctionnement de **95** places.

2. Section d'investissement

- Capacité d'autofinancement de 43 027.87 € (Reprise excédent antérieur et dotations aux amortissements)
- Il est prévu l'acquisition de deux ordinateurs portables et de dix mallettes.
- En novembre 2016, le contrat de location de 9 véhicules s'achève. Deux possibilités : l'achat de nouveaux véhicules ou bien la location.

3. Section de fonctionnement

3.1. Les dépenses

3.1.1. Groupe 1 : Les dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les frais de carburant constituent désormais le premier poste de dépense de ce groupe.

Par rapport au budget 2015 demandé, les montants sont quasi identiques :

- Une diminution des crédits pour le téléphone et les prestations de blanchissage
- Une augmentation du carburant avec la mise en place d'une tournée supplémentaire (mesure nouvelle)

3.1.2. Groupe 2 : Les dépenses afférentes au personnel

En 2014, suite au départ de l'infirmière (initialement sur le secteur de La Chapelle Saint-Laurent) et suivant les préconisations de l'ARS, le SSIAD a été réorganisé sur deux secteurs avec deux infirmières coordinatrices.

Sont également incluses les dépenses liées à :

- L'hébergement sécurisé des données stockées sur un serveur
- La maintenance du logiciel
- Les autres assurances
- Les frais de formations pour les agents (PSC1, Humanitude)
- Les frais de publication pour des annonces légales dans le cadre d'un marché public
- Les dotations aux amortissements

3.2. Les recettes

3.2.1.1. Les recettes atténuatives

Par rapport à la prévision 2015

- Augmentation des indemnités journalières ; conséquence d'une progression des arrêts maladie
- Prestations en hausse de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et du service Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

3.2.1.2. Dotation globale de fonctionnement

- Montant 2016 demandé : 1 300 936.00 €

3.3. Reprise de résultat

Aucune inscription de reprise d'excédent : ce montant sera inscrit par l'ARS et viendra en déduction de la dotation 2016.

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réelles N-2	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T.	Nombre de journées théorique
----------------------------	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------------

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées

Activité théorique (1) (2) (3) (4) 5 = (2) x (3) (6) (7) (8)

TOTAL									
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Externat									
Semi - internat									
Interne									
Autre									
Autre									

Nature	CA N-4	CA N-3	CA N-2	Moyenne	BP N-1	BP proposé N	Retenu par tarifificateur		
	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	Nombre (15)	Taux d'occupation (16)	Nombre (17)	Taux d'occupation (18)

TOTAL en journées			27 956,00		29 474,00	29 474,00	85%		
--------------------------	--	--	-----------	--	-----------	-----------	-----	--	--

Externat									
Semi - internat									
Interne									
Autre									
Autre									

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D' UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
ACHATS								
60611	148,83	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
60612	281,43	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
60613	541,22	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
60618	197,99	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00	
60621	31 148,96	38 628,05	41 000,00	4 000,00	45 000,00		0,00	
60624	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00		0,00	
6063	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
6066	3 388,51	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00		0,00	
SERVICES EXTERIEURS								
61118	191 892,03							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6251	555,44	1 000,00	1 500,00	0,00	1 500,00		0,00	
6256	188,03	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
6257	78,18	50,00	150,00	0,00	150,00		0,00	
6261	63,36	300,00	300,00	0,00	300,00		0,00	
6262	7 554,35	4 155,00	4 000,00	0,00	4 000,00		0,00	
62621	-3 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
6281	531,36	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00		0,00	
6287	0,00	5 640,00	5 640,00	0,00	5 640,00		0,00	
6288	2 053,83	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL GROUPE I	235 548,52	62 073,05	64 890,00	4 000,00	68 890,00		0,00	

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Personnel médical	-10 500,00	0,00					
Autres personnels	89 416,65	29 500,00	152 000,00	0,00	152 000,00		0,00
Per. affecté à l'établissement	48 155,54	24 467,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres personnels extérieurs	1 264,27	0,00	33 800,00	0,00	33 800,00		0,00
Actes infirmiers	0,00	180 475,74	190 000,00	0,00	190 000,00		0,00
Honoraires	5 159,78	5 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Allocation logement	2 381,00	2 740,00	2 200,00	0,00	2 200,00		0,00
Cotisations au fonds pour l'emploi hospitalier	5 725,22	0,00		0,00			0,00
Rémunération principale	375 930,86	477 486,00	441 000,00	33 000,00	474 000,00		0,00
NBI, supplément familial	11 901,15	0,00		0,00			0,00
Autres indemnités	70 453,02	0,00		0,00			0,00
Rémunération principale	83 164,93	138 437,00	93 000,00	0,00	93 000,00		0,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	141 173,00	128 000,00	0,00	128 000,00		0,00
Cotisations caisse de retraite	0,00	78 420,00	15 000,00	0,00	15 000,00		0,00
Cotisations à l'ASSÉDIC	0,00	8 860,00	3 000,00	0,00	3 000,00		0,00
Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	0,00	66 500,00	0,00	66 500,00		0,00
Cotisations aux autres organismes sociaux	618,44	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations caisse de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations CNRACT et IRCANTEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisation à l'URSSAF	119 556,99	0,00		0,00			0,00
Cotisations aux caisses de retraite	74 500,99	0,00		0,00			0,00
Allocation chômage	4 725,00	0,00		0,00			0,00
Médecine du travail	626,22	1 620,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00
oeuvres sociales	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		0,00
Autres	207,42	937,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Aut. charges diverses de pers.	4 309,00	10 960,00	8 800,00	0,00	8 800,00		0,00
Cheques déjeuners	4 330,50	2 400,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II	891 926,98	1 102 475,74	1 138 300,00	33 000,00	1 171 300,00	0,00	0,00

GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Locations immobilières	8 087,84	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00		0,00
Location blouses	51,56	0,00		0,00	0,00		0,00
Location véhicules	21 395,88	21 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00		0,00

61558	entretien& réparat°autre matér	7 665,10	9 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
61561	Frais maintenance informatique	2 577,25	4 156,00	600,00	0,00	600,00	0,00
6161	Maltrisques	313,78	6 200,00	300,00	0,00	300,00	0,00
6163	Assurance Transport	8 596,40	2 910,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
6165	Responsabilité Civile	1 567,82	334,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
6167	Assurance capital décès titula	10 976,16	10 500,00	15 450,00	0,00	15 450,00	0,00
6182	Documentation générale et tec.	83,00	100,00	200,00	0,00	200,00	0,00
6184	Concours divers (cotisations)	92,00	100,00	100,00	0,00	100,00	0,00
6185	Frais colloques, sém. & conf.	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	0,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61881	Formations	6 338,26	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
61882	Autres frais divers	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
623	Publicité, publications	3 400,50	1 500,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00

	Réal N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Total (5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES								
6353 Impôts indirects	12,50	0,00	0,00			0,00		0,00
6358 Autres impôts et taxes	183,50	0,00	0,00			0,00		0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651 Redevances pour concession	0,00	0,00	4 103,00	0,00		4 103,00		0,00
CHARGES FINANCIERES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	58 147,44	0,00	0,00			0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
68111 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 652,00	0,00		3 652,00		0,00
68112 Dotation amortissements	14 426,90	19 994,00	16 141,00	0,00		16 141,00		0,00
TOTAL GROUPE III	143 985,89	94 494,00	107 746,00	0,00		107 746,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 271 461,39	1 259 042,79	1 310 936,00	37 000,00		1 347 936,00	0,00	0,00
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN N-2 0,00	RAN N-1 0,00				Report à nouveau N 0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 271 461,39	1 259 042,79	1 310 936,00	37 000,00		1 347 936,00	0,00	0,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES

Réal N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		Reconduction	Mesures nouvelles			Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

73218 Produits de la tarification relevant du I de l'article L 312-1 du CASF 1 124 828,44 1 188 264,64 1 263 936,00 37 000,00 1 300 936,00 0,00

TOTAL GROUPE I 1 124 828,44 1 188 264,64 1 263 936,00 37 000,00 1 300 936,00 0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIVES A L'EXPLOITATION

Réal N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		Reconduction	Mesures nouvelles			Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

706 Produits		0,00		0,00		0,00
7061 Prestations de services HAD	26 760,00	17 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
7062 Prestations de service EMA	1 154,03	700,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
7548 Autres remboursements de frais	6 753,45	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588 Autres produits de gestion courante	15 624,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419 Remb. / rém. Pers. non médical	7 585,60	9 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
64191 Remboursement heures syndicales	1 819,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE II	59 696,79	27 500,00	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		

PRODUITS EXCEPTIONNELS

AUTRES PRODUITS

773 Mandats annulés	0,00	0,00	0,00			0,00		
775 Produits de cession de l'actif	250,00	0,00	0,00			0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 184 775,23	1 215 764,64	1 310 936,00	37 000,00	1 347 936,00	0,00		0,00
002 Reprise excédent	151 462,21	43 278,15					Report à nouveau N	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 336 237,44	1 259 042,79	1 310 936,00	37 000,00	1 347 936,00	0,00		0,00

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu							
					Auto-financement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)			Total (de 1 à 3)		
					Montant	Taux	Durée					
	Acquisition de deux ordinateurs portables	2 000,00 €	Courant 2016	3 ans	2 000,00 €				2 000,00 €			
	Acquisition de tablettes	500,00 €	Courant 2016	6 ans	500,00 €				500,00 €			
TOTAL												

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'Administration)

TOTAL												

TABLEAU DES SURCÔÛTS D' EXPLOITATION

	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
<i>Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1^{ère} année du plan</i>	A				
<i>Amortissements des nouveaux investissements</i>					
<i>Amortissements des charges à répartir</i>					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
<i>Frais financiers sur emprunts antérieurs à la première année du plan</i>	B				
<i>Frais financiers sur emprunts nouveaux</i>					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
Charges afférentes à l'exploitation courante					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE II					
Charges afférentes au personnel					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE III					
Autres charges afférentes à la structure (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
TOTAL DES SURCÔÛTS ET/OU ECONOMIES <i>calculés pour chaque année par rapport à l'année précédant la première année du plan</i>					

Section d'investissement : emplois

Réel

Budget exécutoire

Budget prévisionnel

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

Reprises

Remboursement des dettes financières

Compte de liaison investissement

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2/05	Concessions&droits similaires	5 302,92	3 937,00	2 000,00
2/82	Matériel de transport	7 055,96	15 130,00	37 527,87
2/83	Mat. de bureau & Mat. Infor.	2 205,60	951,00	3 000,00
2/88	Autres immobilisa. corporelles	643,20	3 976,00	500,00

Autres

TOTAL GENERAL		15 207,68	23 994,00	43 027,87
----------------------	--	------------------	------------------	------------------

Section d'investissement : ressources

Réel	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
------	------------------------	--------------------------

Augmentation des fonds propres

Dotations aux provisions

Augmentation des dettes financières

Compte de liaison investissement

Immobilisations (sorties)

Autres

2805	Conces ^s droit simit brev lic	294,53	3 937,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	15 137,00	0,00
281821	Matériel de transport	13 726,53	0,00	15 134,00
28183	Mat. de bureau & Mat. Infor.	0,00	920,00	0,00
281831	Matériel bureau et informatiqu	405,84	0,00	900,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
281841	Mobilier	0,00	0,00	3 652,00
281881	Autres immobilisations corpore	0,00	0,00	107,00

1 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent) 7 219,57 4 000,00 23 234,87

TOTAL GENERAL 21 646,47 23 994,00 43 027,87

Tableau de calcul des tarifs

Tableau de calcul des tarifs

Proposition de rétablissement

Retenu par l'autorité

A	TOTAL CHARGES GROUPE I + II + III		
B	PRODUITS EN ATTENUATION		
	TOTAL GROUPE II + III		
	Reprises sur le compte 1511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)		
C			
	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (comptes 116-1)		
D			
	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : dettes provisionnées pour congés à payer		
E			
	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3 ^e article de l'article et au compte 116-8		
F			
G	$A - (B + C + D + E + F) = \text{Dépenses nettes autorisées}$		
H	(+/-) Reprises de résultat		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou - H		
Dotations globale de financement			

Nombre de journées			
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-Internat		
	- Internat		
Prix de journée moyen de l'année			
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-Internat		
	- Internat		
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

Effectifs - comparatif 2014/2015/2016

	Effectifs				E.T.P.			
	2014	2014 corrige*	BP 2015	BP 2016	2014	2014 corrige*	BP 2015	BP 2016
Personnel permanent								
Infirmière	3	3	3	3	2,60	2,60	2,50	2,80
Aide soignante	25	25	25	26	16,25	16,25	16,25	16,95
Secrétaire	2	2	1	1	1,50	1,50	1,00	1,00
Coordination partagée	1	1	1	1	0,33	0,33	0,33	0,30
Finances/RH	2	2	2	2	0,46	0,46	0,30	0,30
Sous total 1	33	33	32	33	21,14	21,14	20,38	21,35
Personnel remplaçant								
Remplacement infirmière					0,16	0,16	0	0
Remplacement Aide soignante					2,8	3,69	3,40	4,54
Remplacement secrétaire					0	0	0,1	0,1
Sous total 2					2,96	3,85	3,50	4,64
Personnel permanent + remplaçant								
Infirmière					2,76	2,76	2,50	2,80
Aide soignante					19,05	19,94	19,65	21,49
Secrétaire					1,50	1,50	1,10	1,10
Coordination partagée					0,33	0,33	0,33	0,30
Finances/RH					0,46	0,46	0,30	0,30
TOTAL GENERAL					24,10	24,99	23,88	25,99

* remplacements aides soignantes du SSIAD de La Chapelle pris en compte dans les dépenses mais non indiqués dans le tableau des effectifs

CALCUL DES AMORTISSEMENTS PREVISIONNELS SSIAD DE LA COMMUNAUTE DU BOCAGE BRESSUIRAIS

NUMERO DE COMPTE	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS			VALEUR COMPTABLE NETTE (2)	N° inventaire	
	NATURE	DATE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2015	DOTATION DEL'ANNEE 2016			AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2016
2182	Véhicule Clio BW 896 JP	07/11/11	5 600,00	5	4 480,00	1 120,00	5 600,00	0,00	SSIAD/2011/001
2182	Véhicule TOYOTA AYYGO	15/09/2011	7 456,50	5	5 965,20	1 491,30	7 456,50	0,00	SSIAD/2011/002
2182	RENAULT SCENIC	08/07/10	5 000,00	1	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	SSIAD/2010/003
2182	NISSAN MICRA AN 517	17/03/2010	11 159,00	1	11 159,00	0,00	11 159,00	0,00	SSIAD/2010/004
2182	NISSAN MICRA AN 712 N	17/03/2010	11 159,00	1	11 159,00	0,00	11 159,00	0,00	SSIAD/2010/005
2182	SCENIC AUTHENTIC	24/02/2010	15 032,61	7	12 885,12	2 147,49	15 032,61	0,00	SSIAD/2010/006
2182	NISSAN MICRA AX 683 Z	09/08/2010	11 789,00	7	10 104,86	1 684,14	11 789,00	0,00	SSIAD/2010/007
2182	NISSAN MICRA AN 318 P	17/03/2010	11 159,00	7	9 564,84	1 594,16	11 159,00	0,00	SSIAD/2010/008
2182	PEUGEOT 206 CF 314 PQ	25/02/2012	11 315,00	7	5 819,15	1 616,43	7 435,58	3 879,42	SSIAD/2012/009
2182	Véhicule BQ 989 VZ	2011	9 998,04	5	8 000,00	1 998,04	9 998,04	0,00	SSIAD/2011/010
2182	4 roues et pneus neige	2011	404,25	5	324,00	80,25	404,25	0,00	SSIAD/2011/011
2182	Véhicule BW 529 ZZ	2012	9 960,43	5	5 976,00	1 992,00	7 968,00	1 992,43	SSIAD/2012/012
2182	Véhicule Twingo life 1.2	2014	7 055,96	5	1 411,19	1 411,19	2 822,38	4 233,58	SSIAD/2014/104
TOTAL 2182			117 088,79		91 848,36	15 135,00	106 983,36	10 105,43	

NUMERO DE COMPTE	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE (2)	N° inventaire
	NATURE	DATE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2015	DOTATION DE L'ANNEE 2016	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2016		
2183	Destructeur papier	15/12/2004	708,92	4	708,92	0,00	708,92	0,00	SSIAD/2004/013
2183	Ordinateur	02/09/2011	362,01	3	362,01	0,00	362,01	0,00	SSIAD/2011/014
2183	Ordinateur	16/09/2011	362,01	3	362,01	0,00	362,01	0,00	SSIAD/2011/015
2183	Sacs cabine	02/05/2013	337,50	3	225,00	112,50	337,50	0,00	SSIAD/2013/016
2183	PDA HP IPAQ 114 CLASSI	22/12/2009	309,76	1	309,76	0,00	309,76	0,00	SSIAD/2009/017
2183	Ecran ordinateur 21,5 Fujitsu	2013	155,48	3	104,00	51,48	155,48	0,00	SSIAD/2013/018
2183	Onduleur APC	01/01/2008	185,02	3	185,02	0,00	185,02	0,00	SSIAD/2008/019
2183	PC FUJITSU ESPRIMO	17/12/2010	980,72	3	980,72	0,00	980,72	0,00	SSIAD/2010/020
2183	Matériel informatique	17/06/1995	4 024,22	5	4 024,22	0,00	4 024,22	0,00	SSIAD/1995/021
2183	Ordinateur fixe	2014	1 030,80	3	343,60	343,60	687,20	343,60	SSIAD/2014/102
2183	Ordinateur HP PROBOOK	2014	1 174,80	3	391,60	391,60	783,20	391,60	SSIAD/2014/103
TOTAL 2183			9 631,24		7 996,86	899,18	8 896,04	735,20	

205	Logiciel Mensuel	22/12/2009	3 078,40	2	3 078,40	0,00	3 078,40	0,00	SSIAD/2009/022
205	Logiciel Kalitexpert	30/04/2012	1 782,04	2	1 782,04	0,00	1 782,04	0,00	SSIAD/2012/023
205	Logiciel APOZEME	01/01/2008	1 143,37	3	1 143,37	0,00	1 143,37	0,00	SSIAD/2008/024
205	Logiciel Microsoft Office	17/12/2010	215,28	2	215,28	0,00	215,28	0,00	SSIAD/2010/025
205	Microsoft Office Standard 20	2014	637,32	2	318,66	318,66	637,32	0,00	SSIAD/2014/101
205	Logiciel Millésime	2014	4 665,60	2	2 332,80	2 332,80	4 665,60	0,00	SSIAD/2014/105
205	Formation logiciel	2015	1 500,00	2	750,00	750,00	750,00	750,00	SSIAD/2015/107
205	Formation logiciel	2015	500,00	2	250,00	250,00	250,00	250,00	SSIAD/2015/108
TOTAL 205			13 522,01		8 870,55	3 651,46	12 522,01	1 000,00	
2188	Coffre fort	2014	120,00	6	20,00	20,00	40,00	80,00	SSIAD/2014/100
2188	Chariot classeur	2014	523,20	6	87,20	87,20	174,40	348,80	SSIAD/2014/106
TOTAL 2188			643,20		107,20	107,20	214,40	428,80	
			140 885,24		108 822,97	19 792,84	128 615,81	12 269,43	



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Benoît ARISTIDE

Donne pouvoir à M. André GUILLERIE

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 14/10/2015

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Bremia

le 14/10/2015

Signature :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussignée Marie Claire PUAUT

Donne pouvoir à Mr Christian GEFFARD

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2015 à 18h**

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Boismé

le 13 octobre 2015

Signature : Marie Claire PUAUT



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Hélène RABINOW

Donne pouvoir à Justine CHARCIE BARON

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 14. octobre 2015 à 18 h

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Ulcot

le 12-10-2015

Signature :

H. Rabinow

Désolée pour mon absence
mais ds un médecin me
retiennent à Paris ce jour là

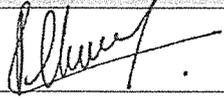
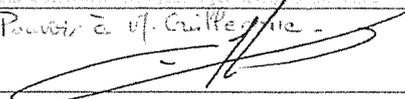
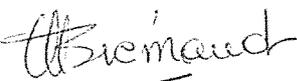
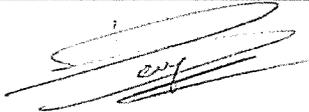
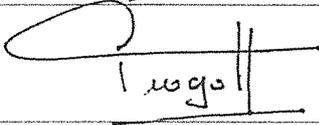
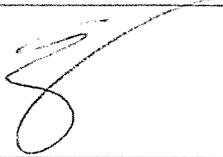
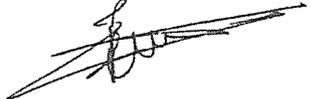
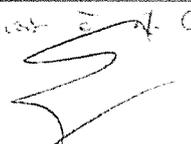
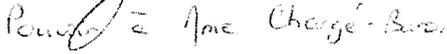
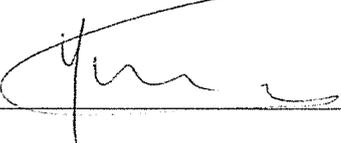
Bien sûr

H. Rabinow

C.I.A.S de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Conseil d'administration du 14 OCTOBRE 2015

BERNIER Jean-Michel Président	<i>Excusé</i>
----------------------------------	---------------

MEMBRES ELUS		MEMBRES NOMMES	
CHARGE-BARON Martine		ARISTIDE Benoît	<i>Pour voir à M. Guillepigne</i> 
BIROT Louis-Marie	<i>Excusé</i>	BILLY Martine	<i>Excusée</i>
BREMAUD Martine		BOURREAU Jean-Paul	
de TROGOFF Gaëtan		DELAIRE Lysiane	
DUFAURET Josette	<i>Excusée</i>	FOUILLET Isabelle	
GIRAUD Bernard	<i>Excusé</i>	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale		PUAUT Marie-Claire	<i>Pour voir à M. Geffard</i> 
GUILLERMIC André		RABILLOUD Hélène	<i>Pour voir à Mme Charge-Baron</i> 
MORANDEAU Sylviane	<i>Excusée</i>	ROBIN Renée	
REVEAU Anne-Marie		VERDON Claudine	
VRIGNAUD Cécile		YOU Guy-Noël	

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCAGE BRESSUIRAIS**
Service de Soins Infirmiers à domicile

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Vote POUR : 17
Vote CONTRE: /
Pouvoir de M ARISTIDE à M GUILLERMIC
Pouvoir de Mme PUAUT à M GEFFARD
Pouvoir de Mme RABILLOUD à Mme CHARGE-BARON

Délibéré par l'Assemblée
A BRESSUIRE, le 14 Octobre 2015

Date de la convocation : 6 Octobre 2015

Les membres de l'assemblée délibérante
Mme CHARGE-BARON, Mme BREMAUD, M de TROGOFF, Mme FERCHAUD, M. GUILLERMIC, Mme REVEAU, Mme VRIGNAUD
M BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M GEFFARD, Mme ROBIN, Mme VERDON, M YOU.
approuvent à l'unanimité

LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
et de la publication le



La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 26/10/15

Publié et Notifié

le 26/10/15

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

CIAS du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex



BUDGET PRIMITIF 2016

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Conseil d'Administration du 31 Mars 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

603 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	(1)
GE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSU	(2)

Numéro SIRET : 20004334700042

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE BRESSUIRE

M14

Budget Primitif du BUDGET ANNEXE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	(3)
voté par nature	

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3-1
B - Modalités de vote du budget	4-1
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5-1
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6-1
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7-1
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8-1
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9-1
III. Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10-1 et 10-2
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	11-1
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	12-1 et 12-2
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	13-1 et 13-2
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	14-1
IV. Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	15-1 et 16-1
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	17-1 à 23-1
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	24-1 à 30-1
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Néant
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Néant
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Néant
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Néant
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Néant
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Néant
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Néant
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42-1 et 42-2
A4 - Etat des provisions	Néant
A5 - Etalement des provisions	Néant
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45-1
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46-1
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	Néant
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	Néant
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)	Néant
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)	Néant
A8 - Etat des charges transférées	Néant
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Néant
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Néant
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garantis d'emprunt	Néant
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Néant
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Néant
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Néant
B1.6 - Etat des engagements reçus	Néant
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	59-1
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Néant
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Néant
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Néant
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	63-1 à 64-1
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Néant
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Néant
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Néant
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Néant
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Néant
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Néant
D2 - Arrêté et signatures	Néant

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1. (voir fiche des reprises anticipées des résultats jointe)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 31 MARS 2016

REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	-42 760,24 €
<u>c. Résultats antérieurs de</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	34 903,89 €
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-7 856,35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement <u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-5 652,12 €
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-7 856,35 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	7 856,35 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



La Vice-Présidente du CIAS
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

Le Trésorier de Bressuire

Benoît SAMSON

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	879 097,00	886 953,35
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	7 856,35 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		886 953,35	886 953,35

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 495,88	14 148,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	5 652,12 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		14 148,00	14 148,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	901 101,35	901 101,35
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	592 257,00	0,00	551 949,00	551 949,00	551 949,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 400,00	0,00	307 700,00	307 700,00	307 700,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	0,00	750,00	750,00	750,00
Total des dépenses de gestion courante		877 907,00	0,00	860 399,00	860 399,00	860 399,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		883 107,00	0,00	865 599,00	865 599,00	865 599,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 863,00		13 498,00	13 498,00	13 498,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 863,00		13 498,00	13 498,00	13 498,00
TOTAL		896 970,00	0,00	879 097,00	879 097,00	879 097,00

+		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		7 856,35
=		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		886 953,35

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	2 100,00	0,00	9 850,00	9 850,00	9 850,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	821 800,00	0,00	843 900,00	843 900,00	843 900,00
74	Dotations et participations	37 986,11	0,00	31 623,35	31 623,35	31 623,35
75	Autres produits de gestion courante	180,00	0,00	180,00	180,00	180,00
Total des recettes de gestion courante		862 066,11	0,00	885 553,35	885 553,35	885 553,35
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		862 066,11	0,00	886 953,35	886 953,35	886 953,35
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		862 066,11	0,00	886 953,35	886 953,35	886 953,35

+		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		886 953,35

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 498,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 210,88	0,00	8 495,88	8 495,88	8 495,88
Total des dépenses d'équipement		8 710,88	0,00	8 495,88	8 495,88	8 495,88
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 710,88	0,00	8 495,88	8 495,88	8 495,88
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 710,88	0,00	8 495,88	8 495,88	8 495,88

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	5 652,12
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 148,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	650,00	650,00	650,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	650,00	650,00	650,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	650,00	650,00	650,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	13 863,00		13 498,00	13 498,00	13 498,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 863,00		13 498,00	13 498,00	13 498,00
TOTAL		13 863,00	0,00	14 148,00	14 148,00	14 148,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 148,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	13 498,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	551 949,00		551 949,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	307 700,00		307 700,00
65	Autres charges de gestion courante	750,00		750,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	13 498,00	13 498,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		865 599,00	13 498,00	879 097,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 856,35
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	886 953,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	8 495,88	0,00	8 495,88
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 495,88	0,00	8 495,88

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 652,12
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 148,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	9 850,00		9 850,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	843 900,00		843 900,00
74	Dotations et participations	31 623,35		31 623,35
75	Autres produits de gestion courante	180,00		180,00
77	Produits exceptionnels	1 400,00	0,00	1 400,00
Recettes de fonctionnement – Total		886 953,35	0,00	886 953,35

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	886 953,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650,00	0,00	650,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISA.		13 498,00	13 498,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		650,00	13 498,00	14 148,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	14 148,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	592 257,00	551 949,00	551 949,00
60622	Carburants	15 300,00	13 400,00	13 400,00
60623	Alimentation	541 967,00	496 600,00	496 600,00
60628	Autres (Produits pharmaceutiq.	40,00	100,00	100,00
60632	Petit équipement	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	100,00	100,00	100,00
6132	Locations immobilières	0,00	320,00	320,00
6135	Locations mobilières	15 792,00	16 600,00	16 600,00
61551	Matériel roulant	6 000,00	8 400,00	8 400,00
6156	Maintenance	2 532,00	2 000,00	2 000,00
616	Primes d'assurance	2 380,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	3 864,00	3 864,00
6184	Versmts à organismes de forma.	500,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	0,00	800,00	800,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunication	866,00	870,00	870,00
627	Services bancaires & assimilés	80,00	100,00	100,00
62871	A la collectivité rattachement	0,00	5 095,00	5 095,00
6288	Frais de structure	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 400,00	307 700,00	307 700,00
6215	Pers. aff. par col. rattachmt	0,00	5 000,00	5 000,00
6217	Personnel affecté au GFP	29 440,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	10 100,00	13 500,00	13 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	822,00	0,00	0,00
6336	Cot. centre nal & centres gest	3 266,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	114 100,00	156 400,00	156 400,00
64112	Indemnité de résidence	5 920,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	13 364,00	0,00	0,00
64131	Rémunération principale	37 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 790,00	129 800,00	129 800,00
6453	Cotis. aux caisses de retraite	22 473,00	0,00	0,00
6458	Cot. autres organismes sociaux	150,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 000,00	3 000,00	3 000,00
64881	Chèques déjeuners	575,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	750,00	750,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
6574	Subv. fonct. Associ. & autres	1 150,00	650,00	650,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		877 907,00	860 399,00	860 399,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (exe antérieur)	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		883 107,00	865 599,00	865 599,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 863,00	13 498,00	13 498,00
6811	Dot. amor. Immob. In & corp.	13 863,00	13 498,00	13 498,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 863,00	13 498,00	13 498,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 863,00	13 498,00	13 498,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		896 970,00	879 097,00	879 097,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00

			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			7 856,35

			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			886 953,35

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	2 100,00	9 850,00	9 850,00
6419	Rembour. / rémunéra. personnel	2 100,00	9 850,00	9 850,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	821 800,00	843 900,00	843 900,00
7066	Particip. famil portage repas	739 100,00	743 400,00	743 400,00
70848	Mise à dispo autres organismes	82 700,00	100 500,00	100 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	37 986,11	31 623,35	31 623,35
74751	Sub GFP de rattachement CA2b	37 986,11	30 823,35	30 823,35
7478	Autres organismes	0,00	800,00	800,00
75	Autres produits de gestion courante	180,00	180,00	180,00
7582	Particip agentchèques déjeuner	180,00	180,00	180,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		862 066,11	885 553,35	885 553,35
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 400,00	1 400,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 400,00	1 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		862 066,11	886 953,35	886 953,35

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	862 066,11	886 953,35	886 953,35
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	886 953,35

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	500,00	0,00	0,00
2051	Concessions droits similaires	500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 210,88	8 495,88	8 495,88
2183	Matériel bureau & informatique	0,00	600,00	600,00
2188	Autres	8 210,88	7 895,88	7 895,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 710,88	8 495,88	8 495,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	8 710,88	8 495,88	8 495,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	8 710,88	8 495,88	8 495,88
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			5 652,12
				=
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			14 148,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	650,00	650,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	650,00	650,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	650,00	650,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	650,00	650,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 863,00	13 498,00	13 498,00
2805	Conces. & drts simi., brevets	1 488,00	3 727,00	3 727,00
28182	Matériel de transport	11 983,00	8 987,00	8 987,00
28183	Matériel bureau & informatique	0,00	784,00	784,00
28188	Autres	392,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 863,00	13 498,00	13 498,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 863,00	13 498,00	13 498,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 863,00	14 148,00	14 148,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	14 148,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération :

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	--	---	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00				
Dépenses d'ordre	0,00				
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	14 148,00	14 148,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	14 148,00	14 148,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	879 097,00	879 097,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	879 097,00	879 097,00

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	886 953,35	886 953,35
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	886 953,35	886 953,35

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 495,88	8 495,88
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	14 148,00	14 148,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	650,00	650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	650,00	650,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	13 498,00	13 498,00
021	Virement de la section de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	13 498,00	13 498,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	879 097,00	879 097,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	865 599,00	865 599,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	551 949,00	551 949,00
012	Charges de personnel et frais ass	0,00	0,00	0,00	307 700,00	307 700,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion coura	0,00	0,00	0,00	750,00	750,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	13 498,00	13 498,00
023	Virement à la section d'investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	13 498,00	13 498,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	886 953,35	886 953,35
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	886 953,35	886 953,35
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	9 850,00	9 850,00
70	Produits des services, du domain	0,00	0,00	0,00	843 900,00	843 900,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	31 623,35	31 623,35
75	Autres produits de gestion coura	0,00	0,00	0,00	180,00	180,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 52				TOTAL
		521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 521				Sous fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	TOTAL
DEPENSES (2)		879 097,00	0,00	0,00	0,00	879 097,00
Dépenses de l'exercice		879 097,00	0,00	0,00	0,00	879 097,00
011	Charges à caractère géné	551 949,00	0,00	0,00	0,00	551 949,00
012	Charges de personnel et f	307 700,00	0,00	0,00	0,00	307 700,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
042	Opérations d'ordre de tra	13 498,00	0,00	0,00	0,00	13 498,00
65	Autres charges de gestion	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		886 953,35	0,00	0,00	0,00	886 953,35
Recettes de l'exercice		886 953,35	0,00	0,00	0,00	886 953,35
013	Atténuation de charges	9 850,00	0,00	0,00	0,00	9 850,00
70	Produits des services, du	843 900,00	0,00	0,00	0,00	843 900,00
74	Dotations et participation	31 623,35	0,00	0,00	0,00	31 623,35
75	Autres produits de gestio	180,00	0,00	0,00	0,00	180,00
77	Produits exceptionnels	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		7 856,35	0,00	0,00	0,00	7 856,35

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	879 097,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	879 097,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	551 949,00	0,00
012	Charges de personnel et frais	0,00	0,00	307 700,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	5 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de tra	0,00	0,00	13 498,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	750,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	200,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	886 953,35	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	886 953,35	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	9 850,00	0,00
70	Produits des services, du c	0,00	0,00	843 900,00	0,00
74	Dotations et participation	0,00	0,00	31 623,35	0,00
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	180,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 400,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	7 856,35	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 52				TOTAL
		521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légal	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Aides à la famille	TOTAL
	DEPENSES (2)	8 495,88	0,00	0,00	0,00	8 495,88
	Dépenses de l'exercice	8 495,88	0,00	0,00	0,00	8 495,88
21	Immobilisations corp	8 495,88	0,00	0,00	0,00	8 495,88
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	14 148,00	0,00	0,00	0,00	14 148,00
	Recettes de l'exercice	14 148,00	0,00	0,00	0,00	14 148,00
040	Opérations d'ordre de	13 498,00	0,00	0,00	0,00	13 498,00
10	Dotations, fonds diver	650,00	0,00	0,00	0,00	650,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	5 652,12	0,00	0,00	0,00	5 652,12

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	Sous fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	8 495,88	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	8 495,88	0,00
21	Immobilisations corporel	0,00	0,00	8 495,88	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	14 148,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	14 148,00	0,00
040	Opérations d'ordre de tra	0,00	0,00	13 498,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et	0,00	0,00	650,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	5 652,12	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

	IV
	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
...														
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
...														

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
1643 Emprunts en devises (Total)														
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal converti et la part non convertie.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

	IV
	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas de fait de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tumeur, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
...										
Taux variable (total)						0,00	0,00			
...										
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
...										
Total						0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	voir état joint		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	5 652,12	5 652,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		14 148,00	14 148,00
Ressources propres externes de l'année (a)		650,00	650,00
10222	F.C.T.V.A.	650,00	650,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 498,00	13 498,00
2805	Conces. & drts simi., brevets	3 727,00	3 727,00
28182	Matériel de transport	8 987,00	8 987,00
28183	Matériel bureau & informatique	784,00	784,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	14 148,00	0,00	0,00	0,00	14 148,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	5 652,12
Ressources propres disponibles IV	14 148,00
Solde V = IV - II(6)	8 495,88

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

021	<i>Viréement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :/...../.....	
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		Total (4)
	DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité гаран de l'exe en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actu-riel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(un) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(un) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(..)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;
(5) Taux annuel, tous frais compris ;
(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101.5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<p>ite au cours :rice</p>	<p>En capital</p>						
-------------------------------	-------------------	--	--	--	--	--	--

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés..... (1)						
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
6574		Livraison quotidienne des repas	Association Loisirs et Partage de Clessé	Association	200,00
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV
CI

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 -CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ATTACHE	A	1,00		1,00	1,00		1,00
REDACTEUR	B	1,00		1,00			0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C		2,84	2,84	2,45	0,39	2,84
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE	C		0,50	0,50	0,50		0,50
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		CI

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	ADM	340,00		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH	340,00			CDI - Art 21 loi 2012-347
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT)
ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés
que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale**

2. Place du Millénaire - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Tél : 05 49 81 75 75 - Fax : 05 49 74 39 83
social@agglo2b.fr



CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre 16005
-------------	--	---------------------

Séance du : 31 MARS 2016

Le 31 mars deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions du CIAS, située 2 place du Millénaire à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT PRESENTS
(13) Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme PUAUT, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS EXCUSES
(10) M. BERNIER, Mme BILLY, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. YOU

POUVOIRS de M. GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation 25 mars 2016

Secrétaire de séance Mme GEFFARD

BUDGET ANNEXE DU PORTAGE DE REPAS – Budget primitif 2016

Commentaire :

Il convient de voter le budget primitif 2016 du portage de repas à domicile, dans le respect de l'instruction comptable M14.,

*Le budget primitif doit être voté **au plus tard le 31 Mars de l'année N***

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture



Le budget primitif 2016 du Portage de repas à domicile s'établit donc comme suit :

Budget Annexe Portage de repas à domicile Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	551 949.00 €
		012 Charges de personnel	307 700.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	750.00 €
		67 Charges exceptionnelles	200.00 €
		042 68 Dotations aux amortissements	13 498.00
		022 Dépenses imprévues	5 000.00
		Sous total dépenses 2016	876 097.00 €
		Reprise déficit antérieur	7 856.35 €
	TOTAL DEPENSES 2016		886 953.35 €
	Recettes	013 Atténuation des charges	9 850.00 €
		70 Produits de services	843 900.00 €
		74 Dotations et participations	31 623.35 €
		75 Autres produits de gestion courante	180.00 €
		77 Produits exceptionnels	1 400.00 €
		Sous total recettes 2016	886 953.35 €
002 : excédent antérieur reporté		0.00 €	
TOTAL RECETTES 2016		886 953.35 €	
Investissement	Dépenses		14 148.00 €
	Recettes		14 148.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget annexe du Portage de repas à domicile conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le 12/04/16

Publié et Notifié

le 12/04/16



Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Martine CHARGE-BARON



Conseil d'administration du 31 mars 2016

BERNIER Jean-Michel
Président

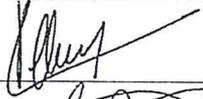
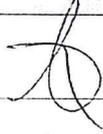
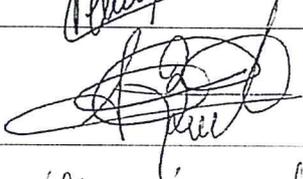
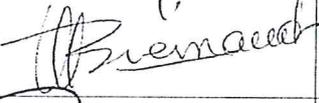
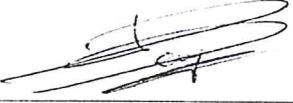
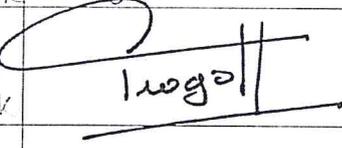
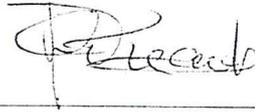
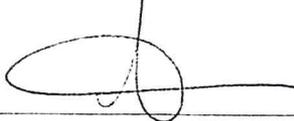
SOUS-PREFECTURE
Reçu le

12 AVR. 2016

79302 BRESSUIRE

MEMBRES ELUS

MEMBRES NOMMES

CHARGE-BARON Martine OK		ARISTIDE Benoît OK	
BIROT Louis-Marie - D. 19.14 OK		BILLY Martine	Abs excusé
BREMAUD Martine OK		BOURREAU Jean-Paul OK	
de TROGOFF Gaëtan OK		DELAIRE Lysiane	Abs excusée
DUFAURET Josette	Abs excusée	FOUILLET Isabelle OK	
GIRAUD Bernard	Abs excusé	GEFFARD Christian	Bonjour à Mme de Trogoff 
FERCHAUD Pascale	Abs excusée	PUAUT Marie- Claire OK	
GUILLERMIC André OK		RABILLOUD Hélène	Abs excusée
MORANDEAU Sylviane		ROBIN Renée OK	
REVEAU Anne-Marie OK		VERDON Claudine OK	
VRIGNAUD Cécile OK		YOU Guy-Noël	



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Christian GEFFARD

Donne pouvoir à Cécile VRIGNAULT

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le 31 mars 2016

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette réunion.

Fait à Monegetout

le 22 mars 2016

Signature : GEFFARD Christian

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

Budget Portage de repas à domicile

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PRIMITIF 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 13
Vote POUR : 14
Vote CONTRE: 0
Pouvoir de M GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation: 25 Mars 2016

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A BRESSUIRE, le 31 Mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante

Mmes CHARGE-BARON, BREMAUD, REVEAU, VRIGNAUD,
FOUILLET, PUAUT, ROBIN, VERDON.
M BIROT, de TROGOFF, GUILLERMIC, ARISTIDE, BOURREAU.

LE BUDGET PRIMITIF 2016

Certifié exécutoire par le Président

**Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture**

le 12/04/16

Publié et Notifié

le 12/04/16
Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON



Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente du CIAS de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

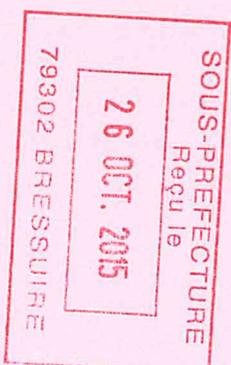


Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

CIAAS du Bocage Bressuirais
2 place du Millénaire
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex



BOCAGE BRESSUIRAIS



BUDGET PREVISIONNEL 2016

Centre d'Hébergement d'Urgence

2 Places

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2015

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE
ADRESSE :	2, Place du Millénaire
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CIAS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCCAGE BRESSUIRAIS
TELEPHONE :	05-49-81-75-75 FAX : 05-49-74-39-83 Email :
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :	Jean-Michel BERNIER, Président et Juliette BAILLET, Directrice
N° PINNEX :	790016372
CATEGORIE :	
COMPETENCE :	
C.C.N.T. :	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	
CAPACITE AUTORISEE :	2 places

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (classe 6-77-78-79)



RAPPORT EXPLICATIF DU CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Actuellement le Centre d'Hébergement d'Urgence accueille des personnes pour 2 nuits en semaine (du lundi au mercredi et du mercredi au vendredi) et 3 nuits le week-end (du vendredi au lundi).

A partir de 2016, la durée du séjour passera de 2 à 3 nuits (du lundi au jeudi) et à 4 nuits le week-end (du Jeudi au lundi). Cette modification permettra :

- Aux usagers d'avoir le temps de réaliser des démarches
- Un allègement de la logistique du service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2015 demandé	BP 2015 accordé	Prévisions 2016	Ecart BP16/BP15 accordé	
DEPENSES	26 203,53	27 643,02	23 558,00	-4 085,02	
GROUPE 1	4 100,00	4 052,15	4 500,00	447,85	<p>La demande supérieure à l'accordé 2015 est liée à l'augmentation des crédits pour les frais de blanchissage, conséquence d'un taux d'occupation plus élevé. Le budget alimentation limité est lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat avec la banque alimentaire pour l'achat d'épicerie à moindre coût (produits pour le petit déjeuner et pour le repas du soir si la personne arrive après la commande des plateaux repas). <p>A noter que ces plateaux repas pour le soir achetés auprès du CHNDS sont imputés au groupe 3 à l'article 6571.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat avec le service du portage à domicile du CIAS qui remet au CHU les repas non livrés (112 repas au 31/08/2015).
GROUPE 2	18 000,00	17 961,53	16 900,00	-1 061,53	<p>Les dépenses de personnel sont évaluées en incluant l'accompagnement des personnes, le travail administratif et l'accueil du public au CIAS au cours de la journée.</p> <p>L'ensemble de ces dépenses représente l'équivalent de 0,458 ETP au lieu de 0,503 ETP au BP 2015. Réajustement avec plus de temps passé au CHRS d'une capacité de 15 places.</p>
GROUPE 3	1 940,00	535,73	2 158,00	1 622,27	<p>Le montant de 535,73 € accordé pour l'exercice 2015 n'est pas représentatif des besoins. Les crédits pour l'achat de plateaux repas, le règlement des cotisations assurance et la dotation aux amortissements étant des dépenses incompressibles.</p> <p>Prévision supérieure au BP 2015 pour l'achat de plateaux repas liée également à la progression du taux d'occupation.</p>
Reprise déficit	2 163,53	5 093,61	0,00	-5 093,61	Aucune reprise de résultat au BP 2016

RAPPORT EXPLICATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2015 demandé	BP 2015 accordé	Prévisions 2016	Ecart BP16/BP15 accordé	
RECETTES	26 203,53	27 643,02	23 558,00	-4 085,02	
DOTATION GLOBALE	18 203,53	19 643,02	15 558,00	-4 085,02	
GROUPE 2	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	Subvention du CCAS de Bressuire pour le financement en partie de la deuxième place.
GROUPE 3	0,00	0,00	0,00	0,00	

OCCUPATION CENTRE D'HEBERGEMENT DE NUIT

ANNEES	2011	2012	2013	2014	AU 31/08/2015
Nombre de personnes différentes	108	88	77	110	78
Nombre d'entrées	187	129	103	226	148
Nombre de nuits	489	321	260	539	425
Nombre moyen de nuits par mois	40,75	37,32	44,33	44,92	53,13
Durée moyenne du séjour (en jour)	2,61	2,49	2,52	2,38	2,87
Taux d'occupation réel en %	66,99	79,00	71,82	77,00	87,45

CALCUL PREVISIONNEL DU NOMBRE DE JOURNEES

Nombre théorique (nombre de places x jours) :

2 X 365 = 730

Taux d'activité prévisible pour 2016: 80 %

Pour l'exercice 2012, l'accueil au Centre a été bloqué du 23/12/2011 au 9/02/2012 par la présence d'un couple en situation particulière. Entre le 9/02/2012 et le 23/07/2012, l'activité du Centre a eu lieu dans un autre local (rue du Four) et a été semblable aux années précédentes. Depuis le 23 Juillet, l'accueil des « Sans Domicile Fixe » n'est plus assuré sur Bressuire par faute de local.

Pour l'exercice 2013, le Centre provisoire transféré rue du Four a été fermé depuis le 1 Juillet suite à la vente du bâtiment. Le nouveau local Bd Clémenceau a été mis en service le 16 Décembre 2013. Le taux d'activité est ainsi calculé sur la base de 181 jours d'ouverture en 2013.

Depuis le 1 Juillet 2014, le couple qui occupait le local de la vierge noire est parti dans un locatif privé et ce local est à nouveau destiné à l'accueil d'urgence.

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réelles N-2	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T.	Nombre de journées théorique
----------------------------	-------------------------	-----------------------------	--	------------------------------

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées

Activité théorique (1) (2) (3) (4) 5 = (2) x (3)

(6) (7) (8)

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

--	--	--

Externat					
Semi - internat					
Interne					
Autre					
Autre					

Nature	CA N-4	CA N-3	CA N-2	Moyenne	BP N-1	BP proposé N	Retenu par tarifificateur
						Nombre	Taux d'occupation
							Nombre
							Taux d'occupation

Activité prévisionnelle (9) (10) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18)

TOTAL en nuits					
	321	260	539	511	584
					80%

Externat					
Semi - internat					
Interne					
Autre					
Autre					

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	GROUPE I : DEPENSES APPARENTES A L'EXPLOITATION COURANTE						
	Réel N-2 (1)	Budget exécutif N-1 (2)	Budget Reconduction (3)	Budget prévisionnel proposé Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Depenses autorisées (6)	Budget exécutif (7)
ACHATS							
60611	Eau et assainissement	459,52	300,00	300,00	0,00	300,00	0,00
60612	Energie, électricité	3 248,94	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
60618	Aut. Fournit. non stockables	-211,11	52,15	100,00	0,00	100,00	0,00
60621	Combustibles et carburants	41,48	100,00	100,00	0,00	100,00	0,00
60622	Produits d'entretien	81,70	80,00	80,00	0,00	80,00	0,00
6063	Alimentation	211,85	300,00	300,00	0,00	300,00	0,00
SERVICES EXTERIEURS							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6262	Frais de télécommunication	463,16	420,00	420,00	0,00	420,00	0,00
6281	Prest. blanchissage à l'ext.	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
6283	Prestation nettoyage à l'ext.	1 417,59	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE I		5 713,13	4 052,15	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00

GROUPE II : DEPENSES APPARENTES AU PERSONNEL

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
Autres personnels	2 803,24	3 701,53	0,00	0,00	0,00		0,00
Per. affecté à l'établissement	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00
Autres personnels extérieurs	0,00	0,00	15 900,00	0,00	15 900,00		0,00
Allocation logement	41,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cot. au fond / Emploi hosp.	145,98	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Rémunération principale	7 947,07	6 800,00	0,00	0,00	0,00		0,00
NBI, supplément familial	50,28	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres indemnités	416,46	545,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Rémunération principale	0,00	1 060,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 195,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations caisse de retraite	0,00	2 234,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations autre org. sociaux	0,00	1 375,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations à l'URSSAF	1 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisations aux caisses retrait	2 326,71	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Aut. charges diverses de pers.	0,00	51,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Frais de structure personnel	887,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Règlement chèques déjeuners	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II	15 954,74	17 961,53	16 900,00	0,00	16 900,00	0,00	0,00

GROUPE III : DEPENSES APPARENTES A LA STRUCTURE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
entretien reparat° matériel med	715,26	0,00	100,00	0,00	100,00		0,00
Maintenance matériel	121,35	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Multirisques	19,23	0,00	10,00	0,00	10,00		0,00
Assurance Transport	1,27	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Responsabilité Civile	33,58	20,00	20,00	0,00	20,00		0,00
Assurance capital décès titula	392,35	0,00	300,00	0,00	300,00		0,00
Frais de structure	0,00	0,00	625,00	0,00	625,00		0,00
Frais de formation	1 198,83	0,00	50,00	0,00	50,00		0,00
Publicité, publications	101,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	154,08	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

	Réal N-2		Budget exécutoire N-1		Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
	(1)	(2)	(3)	(4)	Total	(5) = (3) + (4)			(6)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
6571 Subv. aux assoc. vie usagers	540,90	400,73	1 000,00	0,00	1 000,00			0,00	
CHARGES FINANCIERES									
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
68112 Immobilisations incorporelles	61,40	115,00	53,00	0,00	53,00			0,00	
TOTAL GROUPE III	3 339,65	535,73	2 158,00	0,00	2 158,00		0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	25 007,52	22 549,41	23 558,00	0,00	23 558,00		0,00	0,00	
	RAN N-2	RAN N-1				Report à nouveau N			
Déficit de la section exploitation reporté	0,00	5093,61		0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	25 007,52	27 643,02	23 558,00	0,00	23 558,00		0,00	0,00	

002

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
(1)	(2)	Reconduction	Mesures nouvelles	Total	(5) = (3) + (4)

73212

Produits de la tarification relevant du I de l'article L 312-1 du CASF	16 712,94	19 643,02	15 558,00	0,00	15 558,00	0,00
TOTAL GROUPE I	16 712,94	19 643,02	15 558,00	0,00	15 558,00	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
(1)	(2)	Reconduction	Mesures nouvelles	Total	(5) = (3) + (4)

7488
7548
7588

Subventions d'exploitation et participations	7 988,96	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
Autres produits de gestion courante	149,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	156,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE II	8 294,58	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal N-2 (1)	Budget exécutif N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutif (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		

PRODUITS EXCEPTIONNELS

AUTRES PRODUITS

TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	25 007,52	27 643,02	23 558,00	0,00	23 558,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	RAN N-2 25 007,52	RAN N-1 27 643,02	23 558,00	0,00	Report à nouveau N 23 558,00	0,00	0,00

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu			Total (de 1 à 3)	
					Auto-financement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)		
					Montant	Taux	Durée		
	Remplacement éventuel de mobilier Remplacement éventuel des rideaux			10 6	x x				
TOTAL									

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'Administration)

TOTAL									

Section d'investissement : emplois

Réel

Budget exécutoire

Budget prévisionnel

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

Reprises

Remboursement des dettes financières

Compte de liaison investissement

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2/84

Mobilier

Autres

		158,90	1 243,19	1 295,56
TOTAL GENERAL		158,90	1 243,19	1 295,56

Section d'investissement : ressources

Réel	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
------	--------------------------	--------------------------

Augmentation des fonds propres

Dotations aux provisions

Augmentation des dettes financières

Compte de liaison investissement

Immobilisations (sorties)

Autres
28184
281841

Mobilier	61,40	115,00	0,00
Amortissements mobilier	0,00	0,00	53,00
1 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	1 225,69	1 128,19	1 242,56
TOTAL GENERAL	1 287,09	1 243,19	1 295,56

CALCUL DES AMORTISSEMENTS PREVISIONNELS

Articles	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS			VALEUR COMPTABLE NETTE (2)	N° inventaire
	NATURE	ANNEE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE AMORT années	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.15	DOTATION DE L'ANNEE 2016		
2184	Lave linge	2007	365,90	1	365,90	0,00	365,90	2
2184	Sèche linge	2007	302,00	1	302,00	0,00	302,00	3
2184	Niches	2010	736,75	3	736,75	0,00	736,75	5
2184	Sommiers	2013	122,80	2	122,80	0,00	122,80	7
2184	Téléviseurs	2014	158,90	3	52,97	52,97	105,94	CHU 2014 008
			1 686,35		1 580,42	52,97	1 633,39	52,96

(2) Valeur comptable nette = valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé au 31.12 de (n + 1)

5.3.1 Tableau des effectifs

Catégorie	A (Prévision) Temps plein	B (Prévision) Temps partiel		C (Prévision) Total		Nombre d'équivalents temps plein au précédent compte administratif (2014) (6)	Ecart (5) - (6) (7)
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalents temps plein (3)	Nombre d'agents (4) = (1) + (2)	Nombre d'équivalents temps plein (5) = (1) + (3)		
Direction/Encadrement	0	1	0,088	1	0,088	0,09	-0,002
Total 1							
Administration/Gestion	0	1	0,234	1	0,234	0,234	0
Total 2							
Services généraux							
Total 3							
Restauration							
Total 4							
Socio-éducatif		2	0,069	2	0,069	0,085	-0,016
Total 5							
Paramédical							
Total 6							
Médical							
Total 7							
Autres fonctions: Ménage, réparation entretien bâtiment		2	0,067	2	0,067	0,074	-0,007
TOTAL GENERAL		6	0,458	6	0,458	0,483	-0,025

**TABLEAU DU PERSONNEL
CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE
BP 2016**

Employeur	Fonction Nom et Prénom des agents	*ETP travaillé
CIAS	Responsable CHRS	0,088
CIAS	Accompagnatrice sociale	0,045
CIAS	Accompagnateur social	0,024
CIAS	Agent administratif chargé de la logistique et de l'accueil	0,234
BAC B	Agent d'entretien pour ménage	0,057
VILLE Bressuire	Technicien du CTM	0,01
TOTAL GENERAL		0,458



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e)

Benoît ARISTIDE

Donne pouvoir à

J. André GUILLERME

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le

14/10/2015

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à

Bressuire

le

14/10/2015

Signature :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussignée Marie Claire PUAUT

Donne pouvoir à Mr Christian GEFFARD

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2015 à 18h**

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Boismé

le 13 octobre 2015

Signature : Marie Claire PUAUT



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e)

Hélène RAMILLOUD

Donne pouvoir à

Antoine CHARGE BRADON

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le

14. Octobre 2015 à 18 h

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à

Ulcot

le

12-10-2015

Signature :

H. Ramiloud

Désolée pour mon absence
mais ds rs médicaux me
retiennent à Paris ce jour là

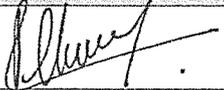
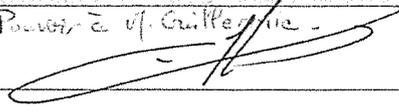
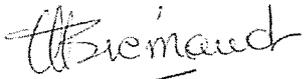
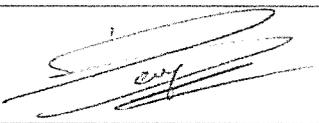
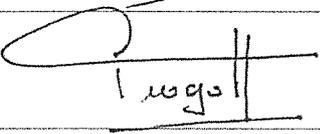
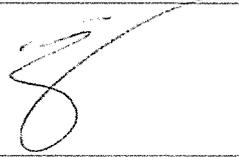
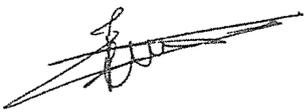
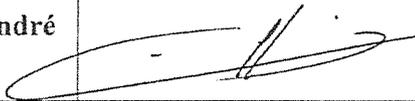
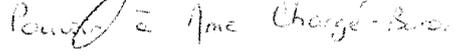
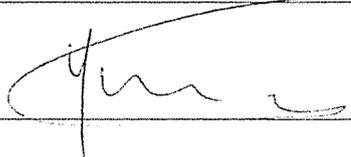
Bien sûr

H. Ramiloud

C.I.A.S de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Conseil d'administration du 14 OCTOBRE 2015

BERNIER Jean-Michel Président	Excusé
----------------------------------	--------

MEMBRES ELUS		MEMBRES NOMMES	
CHARGE-BARON Martine		ARISTIDE Benoît	Pourvu à v. Guillerme - 
BIROT Louis-Marie	Excusé	BILLY Martine	Excusé
BREMAUD Martine		BOURREAU Jean-Paul	
de TROGOFF Gaëtan		DELAIRE Lysiane	
DUFAURET Josette	Excusé	FOUILLET Isabelle	
GIRAUD Bernard	Excusé	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale		PUAUT Marie- Claire	Pourvu à v. Geffard 
GUILLERMIC André		RABILLOUD Hélène	Pourvu à v. Mme Charge-Baron 
MORANDEAU Sylviane	Excusé	ROBIN Renée	
REVEAU Anne-Marie		VERDON Claudine	
VRIGNAUD Cécile		YOU Guy-Noël	

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCCAGE BRESSUIRAIS**
Centre d'Hébergement d'Urgence

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Vote POUR : 17
Vote CONTRE: /
Pouvoir de M ARISTIDE à M GULLERMIC
Pouvoir de Mme PUAUT à M GEFFARD
Pouvoir de Mme RABILLOUD à Mme CHARGE-BARON

Délibéré par l'Assemblée
A BRESSUIRE, le 14 Octobre 2015

Date de la convocation : 6 Octobre 2015

Les membres de l'assemblée délibérante

Mme CHARGE-BARON, Mme BREMAUD, M de TROGOFF, Mme FERCHAUD, M. GULLERMIC, Mme REVEAU, Mme VRIGNAUD
M BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M GEFFARD, Mme ROBIN, Mme VERDON, M YOU.

approuvent à l'unanimité

LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
et de la publication le



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

26/10/15

Publié et Notifié

26/10/15

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

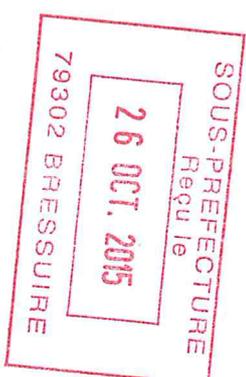


La Vice-Présidente du CIAS

Martine CHARGE-BARON

CIA5 du Bocage Bressuirais
2 place du Millénaire
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex


BOCAGE BRESSUIRAIS



BUDGET PREVISIONNEL 2016

LOGEMENTS DE STABILISATION

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2015

**ANNEXE I : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT :	LOGEMENTS DE STABILISATION
ADRESSE :	2, Place du Millénaire
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CIAS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSURAIS
TELEPHONE :	05-49-81-75-75
FAX :	05-49-74-39-84
Email :	
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :	Jean-Michel BERNIER, Président et Juliette BAILLET, Directrice
N° FINESS :	790016372
CATEGORIE :	
COMPETENCE :	
C.C.N.T. :	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	
CAPACITE AUTORISEE :	2

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (classe 6-77-78-79)



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTI EXPLICATIIF
LOGEMENTS DE STABILISATION

	BP 15		Prévisions 2016	Ecart		
	Demandé	Accordé		BP16/BP15 accordé	BP16/BP15 accordé	
DEPENSES	29 675,88	28 499,11	27 901,00	783,05		
GROUPE 1	3 280,00	3 270,20	3 280,00	9,80	Demande 2016 sensiblement identique à celle accordée pour l'exercice 2015. Il est rappelé que les lignes téléphoniques ont été supprimées dans les logements en 2014 pour réduire les coûts.	
GROUPE 2	17 200,00	16 997,75	15 900,00	-1 097,75	Le montant 2016 demandé est inférieur à la l'accordé 2015 et ceci pour deux raisons: - Réduction des ETP pour la responsable du pôle logements et des accompagnatrices sociales. Réajustement avec plus de temps passé au CHRS d'une capacité de 15 places.	
GROUPE 3	7 650,00	6 850,00	8 721,00	1 871,00	Prévision supérieure à 2015 liée à: - Prévision de réparations importantes dans un logement - Anticipation de présentation d'admissions en non-valeur en instance au Trésor public.	
	<i>Reprise déficit</i>	1 381,16	0,00	-1 381,16	Aucune reprise de résultat en 2016.	
RECETTES						
	BP 15 Demandé	BP 15 Accordé	Prévisions 2016	Ecart BP16/BP15 accordé		
	29 675,88	28 499,11	27 901,00	-1 774,88		
GROUPE 1	27 675,88	26 499,11	25 901,00	-1 774,88	Sans la reprise du déficit, la dotation globale de 2015 pour le fonctionnement du service s'élevait à 25 117,95 €	
GROUPE 2	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00		
	Reprise excédent N-2	0,00	0,00	0,00	Aucune reprise de résultat en 2016.	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réelles N-2

Lits ou places financés

Nombre de jours d'ouverture

Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T.

Nombre de journées théorique

(1) (2) (3) (4) $5 = (2) \times (3)$

Activité par dérogation

Nombre de journées proposées

Nombre de journées allouées

(6) (7) (8)

Activité théorique

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

--	--	--

Externt					
Semi - internat					
Internat					
Autre					
Autre					

Nature

CA N-4

CA N-3

CA N-2

Moyenne

BP N-1

BP proposé N
Nombre

Taux d'occupation

Retenu par tarifcateur
Nombre

Taux d'occupation

Activité prévisionnelle (9) (10) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18)

TOTAL en journées	565	671	594	610	620,50	620,50	83%		
--------------------------	-----	-----	-----	-----	--------	--------	-----	--	--

Externt									
Semi - internat									
Internat									
Autre									
Autre									

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE						
	Réel N-2 (1)	Budget exécutif N-1 (2)	Reconduction (3)	Budget prévisionnel proposé Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Depenses autorisées (6)	Budget exécutif (7)
ACHATS							
60611	Eau et assainissement	396,28	690,20	700,00	0,00	700,00	0,00
60612	Energie, électricité	1 903,73	1 940,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00
60618	Aut. Fournitur. non stockables	167,90	500,00	500,00	0,00	500,00	0,00
60622	Produits dentretien	20,24	40,00	30,00	0,00	30,00	0,00
SERVICES EXTERIEURS							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6262	Frais de télécommunication	-16,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Prest. blanchissage à l'ext.	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
6283	Prestation nettoyage à l'ext.	149,61	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE I		2 621,26	3 270,20	3 280,00	0,00	3 280,00	0,00

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total			
Autres personnels	997,00	3 977,75	360,00	0,00	360,00		0,00	
Per affecté à l'établissement	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00		0,00	
Autres personnels extérieurs	0,00	0,00	13 740,00	0,00	13 740,00		0,00	
Allocation logement	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cot au fond / l'emploi hosp.	140,67	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Rémunération principale	7 733,55	4 630,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
NBI, supplément familial	50,32	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Autres indemnités	248,72	438,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Rémunération principale	0,00	889,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations à l' U.R.S.S.A.F	0,00	1 603,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations caisse de retraite	0,00	1 846,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations à l'ASSEDIC	0,00	167,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations à la C.N.R.A.C.L	0,00	1 420,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations autre org. sociaux	0,00	227,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations à PURSSAF	1 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Cotisations aux caisses retrait	2 205,09	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Frais de structure en personne	1 656,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Règlement chèques déjeuner	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL GROUPE II	14 319,35	16 997,75	15 900,00	0,00	15 900,00	0,00	0,00	

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total			
Locations immobilières	4 930,79	4 200,00	5 000,00	0,00	5 000,00		0,00	
Ent. et rép. sur biens immob.	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00	
entretien reparat ⁿ matériel med	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Multirisques	17,88	320,00	50,00	0,00	50,00		0,00	
Assurance Transport	1,06	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Responsabilité Civile	28,09	0,00	30,00	0,00	30,00		0,00	
Assurance capital décès titula	362,39	0,00	400,00	0,00	400,00		0,00	
Frais de structure	41,00	80,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00	
Frais de formation	479,20	1 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Frais de formation	31,20	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Publicité, publications	154,08	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Services bancaires & assimilés	0,00	0,00	41,00	0,00	41,00		0,00	

	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
654 Pertes/créances irrécouvrabl	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6541 Créances admises en non valeur	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00		0,00
6588 Autres	892,90	1 000,00	600,00	0,00	600,00		0,00

CHARGES FINANCIERES

CHARGES EXCEPTIONNELLES

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

TOTAL GROUPE III	6 938,59	6 850,00	8 721,00	0,00	8 721,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	23 879,20	27 117,95	27 901,00	0,00	27 901,00	0,00	0,00
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN N-2 0,00	RAN N-1 1381,16		0,00	Report à nouveau N 0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	23 879,20	28 499,11	27 901,00	0,00	27 901,00	0,00	0,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Reel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
73212							
Produits de la tarification relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF	18 233,68	26 499,11	25 901,00	0,00	25 901,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE I	18 233,68	26 499,11	25 901,00	0,00	25 901,00	0,00	0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
	Reel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
7548							
Autres produits de gestion courante	1 164,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588							
Autres produits de gestion courante	2 761,50	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE II	3 925,97	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00

**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS
NON ENCAISSABLES**

(1) Réel N-2 (2) Budget exécutoire N-1 (3) Reconduction (4) Mesures nouvelles (5) = (3) + (4) (6) Recettes autorisées (7) Budget exécutoire

Budget prévisionnel proposé

PRODUITS EXCEPTIONNELS

AUTRES PRODUITS

TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	22 159,65	28 499,11	27 901,00	0,00	27 901,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	RAN N-2 22 159,65	RAN N-1 28 499,11	27 901,00	0,00	27 901,00	0,00	0,00	0,00
					Report à nouveau N			

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu				
					Auto-financement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)		
					Montant	Taux	Durée		
TOTAL									

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'Administration)

TOTAL									
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section d'investissement : emplois

Réel	Budget exécutoire	Budget prévisionnel
------	-------------------	---------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

Reprises

Remboursement des dettes financières

Compte de liaison investissement

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

Autres

TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00
----------------------	------	------	------

Section d'investissement : ressources

Réel	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
------	------------------------	--------------------------

Augmentation des fonds propres

Dotations aux provisions

Augmentation des dettes financières

Compte de liaison investissement

Immobilisations (sorties)

Autres

TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00
---------------	------	------	------

5.3.1 Tableau des effectifs

Catégorie	A (Prévision) Temps plein (1)	B (Prévision) Temps partiel		C (Prévision) Total		Nombre d'équivalents temps plein au précédent compte administratif (2014) (6)	Ecart (5) - (6) (7)						
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalents temps plein (3)	Nombre d'agents (4) = (1) + (2)	Nombre d'équivalents temps plein (5) = (1) + (3)								
Direction/Encadrement													
Total 1		1		1	0,080	1	0,06	0,09	-0,01				
Administration/Gestion													
Total 2		1		1	0,072	1	0,072	0,072	0				
Services généraux													
Total 3													
Restauration													
Total 4													
Socio-éducatif													
Total 5		2		2	0,170	2	0,170	0,187	-0,017				
Paramédical													
Total 6													
Médical													
Total 7													
Autres fonctions:													
Ménage, réparation													
entretien bâtiment								2	0,015	2	0,015	0,01	0,005
TOTAL GENERAL		6		6	0,337	6	0,337	0,359	-0,022				

**TABLEAU DU PERSONNEL LOGEMENTS DE STABILISATION
BP 2016**

Employeur	Fonction des agents	ETP travaillé
Centre de Gestion	Responsable logements de stabilisation	0,080
CIAS	Accompagnatrice sociale	0,090
CIAS	Accompagnateur social	0,080
CIAS	Agent administratif chargé de la logistique et de l'accueil	0,072
BAC B	Agent d'entretien pour ménage	0,010
VILLE	Technicien du CTM	0,005
TOTAL		0,337



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Benoît ARISTIDE

Donne pouvoir à M. André GUILLERIE

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 14/10/2015

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Bressuire

le 14/10/2015

Signature :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussignée Marie Claire PUAUT

Donne pouvoir à Mr Christian GEFFARD

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2015 à 18h**

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Boismé

le 13 octobre 2015

Signature : Marie Claire PUAUT



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Hélène RABILLON

Donne pouvoir à Justine CHARGE BARDON

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 14. Octobre 2015 à 18 h

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Ulcot

le 12-10-2015

Signature :

H. Rabillon

Désolée pour mon absence
mais des rs médicaux me
retiennent à Paris ce jour là

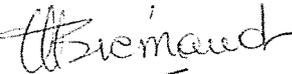
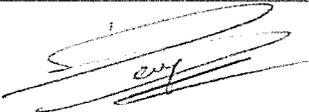
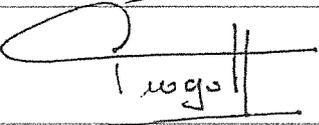
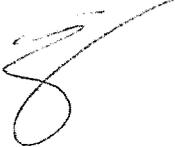
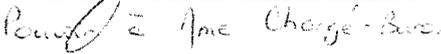
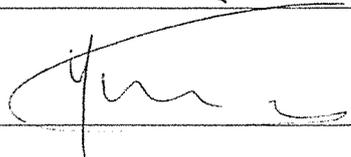
Bon soir

H. Rabillon

C.I.A.S de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Conseil d'administration du 14 OCTOBRE 2015

BERNIER Jean-Michel Président	Excusé
----------------------------------	--------

MEMBRES ELUS		MEMBRES NOMMES	
CHARGE-BARON Martine		ARISTIDE Benoît	Pouvoir à M. Guillemin 
BIROT Louis-Marie	Excusé	BILLY Martine	Excusée
BREMAUD Martine		BOURREAU Jean-Paul	
de TROGOFF Gaëtan		DELAIRE Lysiane	
DUFAURET Josette	Excusée	FOUILLET Isabelle	
GIRAUD Bernard	Excusé	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale		PUAUT Marie-Claire	Pouvoir à M. Geffard 
GUILLERMIC André		RABILLOUD Hélène	Pouvoir à Mme Charge-Baron 
MORANDEAU Sylviane	Excusée	ROBIN Renée	
REVEAU Anne-Marie		VERDON Claudine	
VRIGNAUD Cécile		YOU Guy-Noël	

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCAGE BRESSUIRAIS**
Logements de stabilisation

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Vote POUR : 17
Vote CONTRE: /
Pouvoir de M ARISTIDE à M GUILLERMIC
Pouvoir de Mme PUAUT à M GEFFARD
Pouvoir de Mme RABILLOUD à Mme CHARGE-BARON

Délibéré par l'Assemblée
A BRESSUIRE, le 14 Octobre 2015

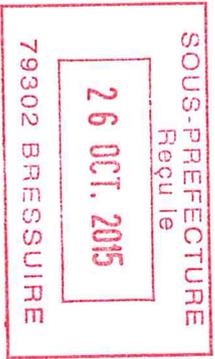
Date de la convocation : 6 Octobre 2015

Les membres de l'assemblée délibérante
Mme CHARGE-BARON, Mme BREMAUD, M de TROGOF, Mme FERCHAUD, M. GUILLERMIC, Mme REVEAU, Mme VRIGNAUD
M BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M GEFFARD, Mme ROBIN, Mme VERDON, M YOU.
approuvent à l'unanimité

LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
et de la publication le

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture



le 26/10/15

Publié et Notifié

le 26/10/15

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON



La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON

CIAS du Bocage Bressuirais
2 place du Millénaire
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex


BOCAGE BRESSUIRAIS

BUDGET PREVISIONNEL 2016

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2015



www.agglo2b.fr


liens d'avenir...

**ANNEXE I : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT :	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINTEGRATION SOCIALE (CHRS)		
ADRESSE :	2, Place du Millénaire		
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CLAS- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCCAGE BRESSUIRAIS		
TELEPHONE :	05-49-81-75-75	FAX :	05-49-74-39-83
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :	Jean-Michel BERNIER, Président et Juliette BAILLET, Directrice		
N° FINESS :	790016372		
CATEGORIE :			
COMPETENCE :			
C.C.N.T. :			
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :			
CAPACITE AUTORISEE :			

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (classe 6-77-78-79)

RAPPORT EXPLICATIF DU CHRS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 15 Demandé	BP 15 Accordé	Prévisions 2016	Ecart BP16/BP15 demandé	
DEPENSES	204 886,51	228 592,43	207 402,00	2 515,49	
GROUPE 1	13 230,00	18 230,00	13 230,00	0,00	Hors les dépenses liées à l'évaluation externe, prévision identique à l'accordé 2015.
GROUPE 2	118 800,00	122 720,25	126 700,00	7 900,00	<p>Augmentation des dépenses brutes en personnel par rapport à l'accordé 2015 liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation à hauteur de 0,05 ETP de la coordinatrice du secteur Prévention - Jeunesse - La progression légère des ETP pour les accompagnatrices sociales (+0,05 ETP) - L'intégration de 15% du temps de travail de la responsable du pôle logements mise à disposition pour la gestion des Gens du Voyage, donnant lieu à un remboursement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. <p>Compensée en partie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une diminution en ETP de la responsable du pôle logements. <p>En définitive, en dépense nette, la progression par rapport à l'accordé 2015 est seulement de +720,25 €</p>
GROUPE 3	64 267,00	61 966,26	67 472,00	3 205,00	<p>Progression du montant des crédits demandé pour ce groupe 3 liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une augmentation des cotisations de l'assurance des véhicules et de l'assurance statutaire du personnel . Une somme prévue pour des réparations importantes dans les logements pour remise en état.
Reprise déficit N-2	8 589,51	25 675,92	0,00	-8 589,51	Aucune reprise de résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 15 Demandé	BP 15 Accordé	Prévisions 2016	Ecart BP16/BP15 demandé	
RECETTES	204 886,51	228 592,43	207 402,00	2 515,49	
GROUPE 1 Dotation globale	201 886,51	198 361,66	198 802,00	-3 084,51	
GROUPE 2	3 000,00	3 000,00	8 600,00	5 600,00	<ul style="list-style-type: none"> . Participation financière des résidents légèrement supérieure à l'accordé 2015 à hauteur de 3 500 €. . Remboursement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de 15% du temps de travail de la responsable du pôle logements pour la gestion des Gens du voyage. . Remboursement également de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de frais relatifs au véhicule de service utilisé pour la Petite Enfance.
Reprise excédent	0,00	27 230,77	0,00	0,00	Aucune reprise de résultat

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU CHRS

ANNEES	2010 (14 places)	2011 (14 places)	2012 (14 places)	2013 (14 places)	2014 (15 places)	réalisé au 31/08/2015 (15 places)
Nombre de personnes hébergées	32	36	38	37	29	20
Durée moyenne du séjour (en jours)	307,00	230,00	221,55	229,00	0,00	0,00
Nombre de journées	5 056	6 178	7 453	5 889	4 690	3 444
Taux d'occupation	98,94%	120,90%	145,45%	115,24%	85,66%	94,49%

CALCUL PREVISIONNEL DU NOMBRE DE JOURNEES 2016

Nombre théorique 15 places x 365 jours: 5 475 journées

Pour l'exercice 2016, il est prévu un taux d'activité entre 85% et 90%. La difficulté est de ne pas dépasser la capacité maximale

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Activité théorique	(1)	Lits ou places réelles N-2	(2)	Lits ou places financés	(3)	Nombre de jours d'ouverture	(4)	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T.	(5)	Nombre de journées théorique	(6)	Nombre de personnes	(7)	Nombre de journées proposées	(8)	Nombre de journées allouées
									$5 = (2) \times (3)$							
TOTAL																

Externat																
Semi - internat																
Internal																
Autre																
Autre																

Activité prévisionnelle	(9)	Nature	(10)	CA N-4	(11)	CA N-3	(12)	CA N-2	(13)	Moyenne	(14)	BP N-1	(15)	BP proposé N	(16)	Taux d'occupation	(17)	Retenu par tarifificateur	(18)	Taux d'occupation

TOTAL en journées																				

Externat																				
Semi - internat																				
Internal																				
Autre																				
Autre																				

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D' UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	GROUPE I : DEPENSES AFFEREES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel N-2 (1)	Budget exécutif N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Total (5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutif (7)
				Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)				
ACHATS									
60611	Eau et assainissement	2 169,69	2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00			
60612	Energie, électricité	6 059,86	7 100,00	7 400,00	0,00	7 400,00			
60618	Aut. fourn. non stocka.	229,76	500,00	530,00	0,00	530,00			
60621	Combustibles et carburants	1 086,28	1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00			
60622	Prod. dentaire	99,94	150,00	200,00	0,00	200,00			
60624	Fourn. administratives	130,79	200,00	150,00	0,00	150,00			
606241	Consommables informatiques	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00			
SERVICES EXTERIEURS									
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
6251	Voyage et déplacements	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00			
6262	Frais de télécommunication	435,55	432,00	250,00	0,00	250,00			
6281	Pres. de blanchissage à text.	0,00	0,00	800,00	0,00	800,00			
6283	Pres. de nettoyage à text.	293,94	748,00	0,00	0,00	0,00			
6288	Autres prestation	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GROUPE I		10 505,81	18 230,00	13 230,00	0,00	13 230,00		0,00	0,00

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
Autres personnels	2 902,40	18 200,00	22 550,00	0,00	22 550,00		
Pers. affecté à Ytahis	225,72	0,00	18 300,00	0,00	18 300,00		
Aut. Pers. s. exts	0,00	0,00	3 550,00	0,00	3 550,00		
Honoraires	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00		
Allocation logement	259,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Part. à la form. prof continue	0,00	0,00	511,00	0,00	511,00		
Cotisations au centre national	0,00	0,00	511,00	0,00	511,00		
Cot. au fonds pour l'emp. Hosp	439,62	0,00	0,00	0,00	0,00		
Rémunération principale	49 871,57	41 961,25	47 000,00	0,00	47 000,00		
NBL, suppl fam de trait et in	281,28	0,00	0,00	0,00	0,00		
Aut. Indem.	7 029,00	3 820,00	0,00	0,00	0,00		
Autres indemnités	0,00	0,00	4 350,00	0,00	4 350,00		
Rémunération principale	2 088,00	4 782,00	4 082,00	0,00	4 082,00		
Cotis à T.U.R.S.S.A.F.	0,00	7 720,00	9 880,00	0,00	9 880,00		
Cotis. aux caisses de retraite	0,00	8 700,00	387,00	0,00	387,00		
Cotis à P.A.S.S.E.D.I.C.	0,00	220,00	262,00	0,00	262,00		
Cotis à la C.N.R.A.C.L.	0,00	11 750,00	14 380,00	0,00	14 380,00		
Cotis. aux autres org. sociaux	118,52	5 600,00	0,00	0,00	0,00		
Cotis à T.U.R.S.S.A.F.	10 942,01	0,00	0,00	0,00	0,00		
Cotis. aux caisses de retraite	15 723,14	0,00	0,00	0,00	0,00		
Médecine du travail	0,00	300,00	130,00	0,00	130,00		
Oeuvres sociales	0,00	0,00	470,00	0,00	470,00		
Aut. charges diverses de Pers.	596,00	267,00	337,00	0,00	337,00		
Règlement chèques déjeuners	444,00	600,00	0,00	0,00	0,00		
Frais de structure personnel	15 630,00	18 300,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II	106 550,26	122 720,25	126 700,00	0,00	126 700,00	0,00	0,00

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles			
Locations immobilières	20 742,35	18 599,26	20 900,00	0,00	20 900,00		
Loyer bureaux CIAS	4 934,98	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00		
Entretien bâtiment	16,21	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
Autres matériels et outillages	128,22	400,00	500,00	0,00	500,00		
Multirisques	239,07	0,00	0,00	0,00	0,00		
Assurance transport	728,16	320,00	750,00	0,00	750,00		

6165	Responsabilité civile	197,35	130,00	150,00	0,00	150,00		
6166	Matériels	0,00	150,00	155,00	0,00	155,00		
6167	Assur capital-décès titulaire	2 638,85	2 100,00	2 800,00	0,00	2 800,00		
6188	Aut. frais divers	48,51	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		
61881	Frais de formation	237,90	800,00	800,00	0,00	800,00		
61882	Frais structure hors personnel	1 136,16	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Publicité, publications	731,88	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires & assimilés	0,00	150,00	100,00	0,00	100,00		
6353	Impôts indirects	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

	Reel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	(5) = (3) + (4)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
654 Pertes sur créances irrécouv.	217,49	0,00	0,00	0,00	0,00			
6541 Créances admises en non valeur	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00			
6571 Subv. aux associations	20 544,00	20 600,00	20 716,00	0,00	20 716,00			
6588 Autres	1 598,30	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00			
65884 Activité d'insertion	6 984,83	600,00	700,00	0,00	700,00			
CHARGES FINANCIERES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
68112 Immob. corp.	3 158,40	3 117,00	701,00	0,00	701,00			
TOTAL GROUPE III	64 287,66	61 966,26	67 472,00	0,00	67 472,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	181 343,73	202 916,51	207 402,00	0,00	207 402,00	0,00	0,00	0,00
	RAN N-2	RAN N-1			Report à nouveau N			
Déficit de la section d'exploitation reporté	8 589,51	25 675,92		0,00	0,00			0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	189 933,24	228 592,43	207 402,00	0,00	207 402,00	0,00	0,00	0,00

002

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	Reel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

73212	Produits de la tarification relevant du I de l'article L 312-1 du CASF	212 506,02	198 361,66	198 802,00	0,00	198 802,00		
	TOTAL GROUPE I	212 506,02	198 361,66	198 802,00	0,00	198 802,00	0,00	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	Reel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

7088	Produits	1 702,41	0,00	4 700,00	0,00	4 700,00		
7548	Autres produits de gestion courante	9 075,88	0,00	400,00	0,00	400,00		
7588	Autres produits de gestion courante	4 186,60	3 000,00	3 500,00	0,00	3 500,00		
	TOTAL GROUPE II	14 964,89	3 000,00	8 600,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Recl N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		

PRODUITS EXCEPTIONNELS

AUTRES PRODUITS

TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	227 470,91	201 361,66	207 402,00	0,00	207 402,00	0,00	0,00
002 Reprise excédent antérieur							
	RAN N-2	RAN N-1					Report à nouveau N
	0,00	27 230,77					
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	227 470,91	228 592,43	207 402,00	0,00	207 402,00	0,00	0,00

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu									
					Auto-financement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)			Total (de 1 à 3)				
							Montant	Taux	Durée					
TOTAL														

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'administration)

TOTAL														

Section d'investissement : emplois

Réel

Budget exécutoire

Budget prévisionnel

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

Reprises

Remboursement des dettes financières

Compte de liaison investissement

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2/82	Mat. de transport	0,00	7 881,49	8 500,00
2/83	Mat. de bureau et mat. inf.	0,00	421,00	500,00
2/84	Mobilier	0,00	0,00	1 370,62
2/841	Mobilier	578,00	1 517,40	0,00
Autres				

TOTAL GENERAL	578,00	9 819,89	10 370,62
---------------	--------	----------	-----------

Section d'investissement : ressources

Réel	Budget exécution N-1	Budget prévisionnel N
------	-------------------------	--------------------------

Augmentation des fonds propres

Dotations aux provisions

Augmentation des dettes financières

Compte de liaison investissement

Immobilisations (sorties)

Autres

28/82	Mat. de transport	2 129,00	0,00	0,00
28/83	Mat. de bureau et mat. inf.	121,00	0,00	0,00
28/84	Mobilier	839,76	3 117,00	701,00
28/88	Aut. immob. corp.	68,64	0,00	0,00

1 | Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent) | 0,00 | 6 702,89 | 9 669,62

TOTAL GENERAL | **3 158,40** | **9 819,89** | **10 370,62**

CALCUL DES AMORTISSEMENTS PREVISIONNELS (C.H.R.S.)

Articles	NATURE	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS			VALEUR COMPTABLE NETTE (2)
		ANNEE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE AMORT années	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.15	DOTATION DE L'ANNEE 2016	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2016	
2182	Vehicule	2002	5 846,74	4	5 846,74	0,00	5 846,74	0,00
2182	Vehicule	2010	10 645,00	5	10 645,00	0,00	10 645,00	0,00
2183	Ordinateur	2012	363,00	3	363,00	0,00	363,00	0,00
21841	Réfrigérateur	2011	169,00	3	169,00	0,00	169,00	0,00
21841	Réfrigérateur	2012	169,00	3	169,00	0,00	169,00	0,00
21841	Electroménager	2012	502,29	3	502,29	0,00	502,29	0,00
21842	Mobilier de bureau	2002	2 321,70	5	2 321,70	0,00	2 321,70	0,00
2184	Téléviseur	2013	298,00	3	198,66	99,34	298,00	0,00
2184	Lave linge	2013	189,00	3	126,00	63,00	189,00	0,00
2184	Lot de téléviseurs	2013	1 192,00	3	794,66	397,34	1 192,00	0,00
2188	Réfrigérateur	2011	205,90	3	205,90	0,00	205,90	0,00
21841	Gazinière	2014	149,00	3	49,67	49,67	99,34	49,66
21841	Réfrigérateur	2014	200,00	6	33,33	33,33	66,66	133,34
21841	Réfrigérateur	2014	229,00	6	38,17	38,17	76,34	152,66
21841	Téléviseur	2015	119,00	6	0,00	19,83	19,83	99,17
			22 598,63		21 463,12	700,68	22 163,80	434,83

5.3.1 Tableau des effectifs

Catégorie	A (Prévision) Temps plein	B (Prévision) Temps partiel	C (Prévision) Total		Nombre d'équivalents temps plein au précédent compte administratif (2014) (6)	Ecart (5) - (6) (7)
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalents temps plein (3)	Nombre d'agents (4) = (1) + (2)		
Direction/Encadrement						
Total 1	2	0,490	2	0,490	0,437	0,053
Administration/Gestion						
Total 2	1	0,549	1	0,549	0,549	0
Services généraux						
Total 3						
Restauration						
Total 4						
Socio-éducatif						
Total 5	2	1,461	2	1,461	1,428	0,033
Paramédical						
Total 6						
Médical						
Total 7						
Autres fonctions: Ménage, réparation entretien bâtiment	2	0,036	2	0,036	0,020	0,016
TOTAL GENERAL	7	2,536	7	2,536	2,434	0,102

7

6

5

4

3

3

2

1

**TABLEAU DU PERSONNEL CHRS
BP 2016**

Employeur	Fonction Nom et Prénom des agents	*ETP travaillé
CA2b	Coordinatrice Prévention Jeunesse	0,050
Centre de gestion	Responsable CHRS	0,440
CHRS	Accompagnatrice sociale	0,765
CHRS	Accompagnateur social	0,696
CHRS	Agent administratif chargé de la logistique et de l'accueil	0,549
BAC B	Agent d'entretien pour ménage	0,016
VILLE	Technicien du CTM	0,02
TOTAL GENERAL		2,536



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e)

Benoît ARISTIDE

Donne pouvoir à

M. André GUILLERIE

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le

14/10/2015

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette réunion.

Fait à

Bremus

le

14/10/2015

Signature :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussignée Marie Claire PUAUT

Donne pouvoir à Mr Christian GEFFARD

pour me représenter à la séance du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2015 à 18h**

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Boismé

le 13 octobre 2015

Signature : Marie Claire PUAUT



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Hélène RAABHOUÉ

Donne pouvoir à Justine CHARCÉ RAABOUÉ

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 14 octobre 2015 à 18 h

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Ulcot

le 12-10-2015

Signature :

H. Raabhoué

Désolée pour mon absence
mais ds un médecin me
retiennent à Paris ce jour là

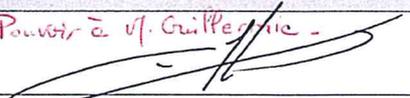
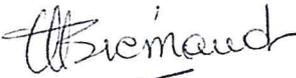
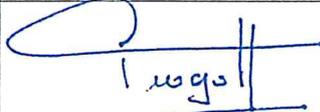
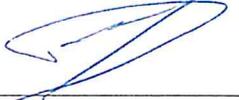
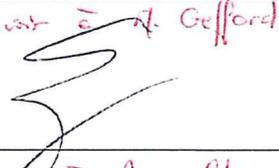
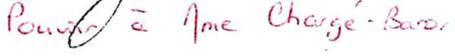
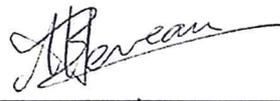
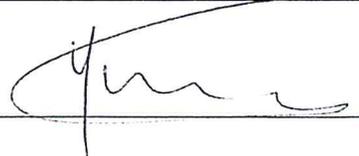
Bonne soirée

H. Raabhoué

C.I.A.S de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Conseil d'administration du 14 OCTOBRE 2015

BERNIER Jean-Michel Président	Excusé
----------------------------------	--------

MEMBRES ELUS		MEMBRES NOMMES	
CHARGE-BARON Martine		ARISTIDE Benoît	Pouvoir à M. Guillemin - 
BIROT Louis-Marie	Excusé	BILLY Martine	Excusée
BREMAUD Martine		BOURREAU Jean-Paul	
de TROGOFF Gaëtan		DELAIRE Lysiane	
DUFAURET Josette	Excusée	FOUILLET Isabelle	
GIRAUD Bernard	Excusé	GEFFARD Christian	
FERCHAUD Pascale		PUAUT Marie-Claire	Pouvoir à M. Geffard - 
GUILLERMIC André		RABILLOUD Hélène	Pouvoir à Mme Charge-Baron - 
MORANDEAU Sylviane	Excusée	ROBIN Renée	
REVEAU Anne-Marie		VERDON Claudine	
VRIGNAUD Cécile		YOU Guy-Noël	

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCACGE BRESSUIRAIS**
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 12
Vote POUR : 15
Vote CONTRE: /
Pouvoir de M ARISTIDE à M GUILLERMIC
Pouvoir de Mme PUAUT à M GEFFARD
Pouvoir de Mme RABILLOUD à Mme CHARGE-BARON

Délibéré par l'Assemblée
A BRESSUIRE, le 14 Octobre 2015

Date de la convocation : 6 Octobre 2015

Les membres de l'assemblée délibérante
Mme CHARGE-BARON, Mme BREMAUD, M de TROGOF, M. GUILLERMIC, Mme REVEAU, Mme VRIGNAUD
M BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M GEFFARD, Mme ROBIN, Mme VERDON.
approuvent à l'unanimité

LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
et de la publication le



La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 26/10/15

Publié et Notifié
le 26/10/15
Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON



CIAS du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex

BUDGET PRIMITIF 2016

Logements ALT

Conseil d'Administration du 31 Mars 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

607 LOGEMENTS ALT	(1)
GE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSU	(2)

Numéro SIRET : 20004334700083

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE BRESSUIRE

M14

Budget Primitif des logements ALT	(3)
voté par nature	

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3-1
B - Modalités de vote du budget et reprise résultats antérieurs	4-1 et 4-2
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5-1
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6-1
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7-1
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8-1
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9-1
III. Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10-1 et 10-2
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	11-1
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	12-1
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	13-1
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	14-1
IV. Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	15-1 et 16-1
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	17-1 à 23-1
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	24-1 à 30-1
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Néant
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Néant
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Néant
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Néant
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Néant
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Néant
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Néant
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42-1 et 42-2
A4 - Etat des provisions	Néant
A5 - Etalement des provisions	Néant
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45-1
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46-1
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	Néant
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	Néant
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)	Néant
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)	Néant
A8 - Etat des charges transférées	Néant
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Néant
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Néant
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garantis d'emprunt	Néant
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Néant
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Néant
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Néant
B1.6 - Etat des engagements reçus	Néant
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Néant
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Néant
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Néant
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Néant
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	63-1 et 63-2
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Néant
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Néant
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Néant
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Néant
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Néant
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Néant
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
-------------------	----------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (voir état joint)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 31 MARS 2016

REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS ALT

<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	-2 788,14 €
<u>c. Résultats antérieurs de</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-3 599,91 €
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-6 388,05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement <u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-617,09 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-6 388,05 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	6 388,05 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



La Vice-Présidente du CIAS
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

Le Trésorier de Bressuire

Benoit SAMSON

60700 – LOGEMENT ALT-CIASCA2B

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 249,00	23 153,91	24 402,91
Titres de recettes émis (b)	0,00	12 884,95	12 884,95
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	12 884,95	12 884,95
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 249,00	23 153,91	24 402,91
Mandats émis (f)	617,09	16 478,33	17 095,42
Annulations de mandats (g)	0,00	805,24	805,24
Dépenses nettes (h = f - g)	617,09	15 673,09	16 290,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	617,09	2 788,14	3 405,23

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 298,00	26 686,05
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	6 388,05 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		26 686,05	26 686,05

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 200,91	1 818,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	617,09 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 818,00	1 818,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	28 504,05	28 504,05
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	11 340,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 415,00	0,00	5 430,00	5 430,00	5 430,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des dépenses de gestion courante		17 805,00	0,00	17 980,00	17 980,00	17 980,00
022	Dépenses imprévues	500,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 305,00	0,00	18 480,00	18 480,00	18 480,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 249,00		1 818,00	1 818,00	1 818,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 249,00		1 818,00	1 818,00	1 818,00
TOTAL		19 554,00	0,00	20 298,00	20 298,00	20 298,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 388,05
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
74	Dotations et participations	23 153,91	0,00	26 686,05	26 686,05	26 686,05
Total des recettes de gestion courante		23 153,91	0,00	26 686,05	26 686,05	26 686,05
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 153,91	0,00	26 686,05	26 686,05	26 686,05
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		23 153,91	0,00	26 686,05	26 686,05	26 686,05

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 818,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	1 249,00	0,00	1 200,91	1 200,91	1 200,91
	Total des dépenses d'équipement	1 249,00	0,00	1 200,91	1 200,91	1 200,91
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 249,00	0,00	1 200,91	1 200,91	1 200,91
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 249,00	0,00	1 200,91	1 200,91	1 200,91

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	617,09
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections (4)</i>	1 249,00		1 818,00	1 818,00	1 818,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 249,00		1 818,00	1 818,00	1 818,00
	TOTAL	1 249,00	0,00	1 818,00	1 818,00	1 818,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 818,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatín initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 500,00		12 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 430,00		5 430,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00		50,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	1 818,00	1 818,00
022	Dépenses imprévues	500,00		500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 480,00	1 818,00	20 298,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 388,05
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	1 200,91	0,00	1 200,91
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 200,91	0,00	1 200,91

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	617,09
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
74	Dotations et participations	26 686,05		26 686,05
	Recettes de fonctionnement – Total	26 686,05	0,00	26 686,05

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		1 818,00	1 818,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	1 818,00	1 818,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00
--	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	11 340,00	12 500,00	12 500,00
60611	Eau et assainissement	350,00	600,00	600,00
60612	Energie - Electricité	2 300,00	2 300,00	2 300,00
60631	Fournitures d'entretien	50,00	50,00	50,00
60632	Fournitures de petit Equip.	400,00	400,00	400,00
6132	Locations immobilières	5 700,00	5 600,00	5 600,00
61522	Bâtiments	1 500,00	2 500,00	2 500,00
61558	entretien réparat° autr fournit	100,00	200,00	200,00
616	Primes d'assurances	70,00	50,00	50,00
6184	Vers. à des Org. de formation	100,00	0,00	0,00
6256	Missions	100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	70,00	300,00	300,00
62871	Rbsmt frais à Coll. de ratt	0,00	500,00	500,00
6288	Frais de structure	600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 415,00	5 430,00	5 430,00
6215	Pers. Aff. par la Coll. de Ratt.	0,00	5 100,00	5 100,00
6218	Autre personnel extérieur	6 300,00	330,00	330,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	90,00	0,00	0,00
64881	Reglement chèque déjeuners	25,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		17 805,00	17 980,00	17 980,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	500,00	500,00	500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		18 305,00	18 480,00	18 480,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 249,00	1 818,00	1 818,00
6811	Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp.	1 249,00	1 818,00	1 818,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 249,00	1 818,00	1 818,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 249,00	1 818,00	1 818,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	19 554,00	20 298,00	20 298,00
---	------------------	------------------	------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	6 388,05
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
--------------------------------	--

Montant des ICNE de l'exercice N-1	
------------------------------------	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 153,91	26 686,05	26 686,05
74751	GFP de rattachement	14 590,91	17 823,05	17 823,05
7478	Autres organismes	7 063,00	7 063,00	7 063,00
748	Autres Att. et participations	0,00	1 800,00	1 800,00
74855	Participations usagers ALT	1 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		23 153,91	26 686,05	26 686,05
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		23 153,91	26 686,05	26 686,05

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	23 153,91	26 686,05	26 686,05
---	------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 686,05

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 249,00	1 200,91	1 200,91
2178	Aut.Immo.Corp.Reç.Tit. d'1 MAD	0,00	1 097,91	1 097,91
2184	Mobilier	1 249,00	103,00	103,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 249,00	1 200,91	1 200,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 249,00	1 200,91	1 200,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 249,00	1 200,91	1 200,91

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	617,09
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 249,00	1 818,00	1 818,00
28178	Autres Immo. corp. reç.MAD	0,00	1 715,00	1 715,00
28184	Mobilier	1 249,00	103,00	103,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 249,00	1 818,00	1 818,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 249,00	1 818,00	1 818,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 249,00	1 818,00	1 818,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 818,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote 1-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:
LIBELLE :

(1)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	--	---	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
Equipements municipaux (2)		0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00				
Dépenses d'ordre	0,00				
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	20 298,00	0,00	20 298,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	20 298,00	0,00	20 298,00

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	26 686,05	0,00	26 686,05
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	26 686,05	0,00	26 686,05

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	TOTAL
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
Dépenses réelles		0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 200,91	0,00	1 200,91
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes d'investissement		0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
021	Virement de la section de fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	20 298,00	0,00	20 298,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	18 480,00	0,00	18 480,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
012	Charges de personnel et frais ass	0,00	0,00	5 430,00	0,00	5 430,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
65	Autres charges de gestion coura	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
023	Virement à la section d'investiss	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	1 818,00	0,00	1 818,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	26 686,05	0,00	26 686,05
Recettes réelles		0,00	0,00	26 686,05	0,00	26 686,05
74	Dotations et participations	0,00	0,00	26 686,05	0,00	26 686,05
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 52				
		521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	TOTAL
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion couran	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous fonction 521				Sous fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caract	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses impré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'or	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et pa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Intervention Sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	20 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	20 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caract	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de perso	0,00	0,00	0,00	5 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprév	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ord	0,00	0,00	0,00	1 818,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges d	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	26 686,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	26 686,05	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et parti	0,00	0,00	0,00	26 686,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	6 388,05	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
5193 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
...															
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															
...															

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)												
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

IV
A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E).														
...														
...														
TOTAL E.		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt converti	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)						0,00				0,00	
...											
Taux variable (total)						0,00				0,00	
...											
Taux complexe (total) (2)						0,00				0,00	
...											
Total						0,00				0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	voir état joint		

**BUDGET LOGEMENTS ALT
TABLEAU D'AMORTISSEMENT
BP 2016 (Dotations 2014 2015 et 2016)**

Articles	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE (2)	
	NATURE	N° fiche immo (CCAS Bressuire jusqu'en 2013)	ANNEE ACQUIS.	VALEUR ACQUIS.	DUREE AMORT années	AMORTIS. CUMULE AU 31.12.15	DOTATION DE L'ANNEE 2014 2015 et 2016		AMORTIS. CUMULE AU 31.12.2016
2184/5233	Mobilier	2156	2011	386,90	3	257,94	128,96	386,90	0,00
2184/5233	Mobilier	2159	2012	377,00	2	188,50	188,50	377,00	0,00
2184/5233	Mobilier logements	2188	2013	716,00	3	0,00	716,00	716,00	0,00
2184/5233	Mobilier logements	2186	2013	680,80	3	0,00	680,80	680,80	0,00
2184/5233	Table	ALT2015001	2015	305,25	6	0,00	50,88	50,88	254,37
2184/5233	Chaises Dallas	ALT2015002	2015	225,42	6	0,00	37,57	37,57	187,85
2184/5233	Table Coras	ALT2015003	2015	86,42	6	0,00	14,40	14,40	72,02
TOTAL 2184				2 777,79		446,44	1 817,11	2 263,55	514,24
TOTAL GEN				2 777,79		446,44	1 817,11	2 263,55	514,24

(2) Valeur comptable nette = valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé au 31.12 de (n + 1)
Aucune dotation d'amortissement réalisée depuis 2014. Le budget primitif 2016 inclut les exercices 2014-2015 et 2016.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00 I	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	617,09	617,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 818,00	1 818,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 818,00	1 818,00
28178	Autres Immo. corp. reç.MAD	1 715,00	1 715,00
28184	Mobilier	103,00	103,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	1 818,00	0,00	0,00	0,00	1 818,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	617,09
Ressources propres disponibles IV	1 818,00
Solde V = IV - II(6)	1 200,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...		Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

B1.1

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actualisé (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...) TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<p> Titre au cours prévue </p>	<p> En capital </p>						
---	----------------------------	--	--	--	--	--	--

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV -- ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 -- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital I/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV	
C1	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale**

2, Place du Millénaire - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Tél : 05 49 81 75 75 - Fax : 05 49 74 39 83
social@agglo2b.fr



CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre 16006
-------------	--	---------------------

Séance du : 31 MARS 2016

Le 31 mars deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions du CIAS, située 2 place du Millénaire à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT
PRESENTS
(13)

Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme PUAUT, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS
EXCUSES
(10)

M. BERNIER, Mme BILLY, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. YOU

POUVOIRS

de M. GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la
convocation

25 mars 2016

Secrétaire de
séance

Mme GEFFARD

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS ALT – Budget primitif 2016

Commentaire :

Il convient de voter le budget primitif 2016 des logements ALT (2 logements destinés aux personnes en difficulté), dans le respect de l'instruction comptable M14.
Le budget doit être voté **au plus tard le 31 Mars de l'année N**,

Le budget primitif 2016 des logements ALT s'établit donc comme suit :

Budget Annexe logements ALT : Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	12 500.00 €
		012 Charges de personnel	5 430.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	50.00 €
		042 – 68 Dotations aux amortissements	1 818.00 €
		022 Dépenses imprévues	500.00 €
		Sous total dépenses 2016	20 298.00 €
		Reprise déficit antérieur	6 388.05 €
	TOTAL DEPENSES 2016		26 686.05 €
	Recettes	74 Dotations et participations	26 686.05 €
		Sous total recettes 2016	26 686.05 €
002 : excédent antérieur reporté		0.00 €	
TOTAL RECETTES 2016		26 686.05 €	
Investissement	Dépenses		1 818.00 €
	Recettes		1 818.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget annexe des logements ALT conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

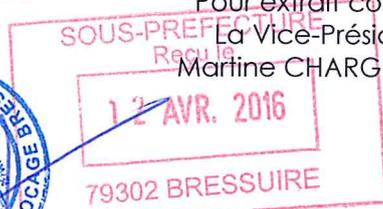
Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 19/04/16

Publié et Notifié

le 19/04/16

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON



Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Martine CHARGE-BARON



Conseil d'administration du 31 mars 2016

BERNIER Jean-Michel
Président

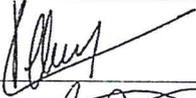
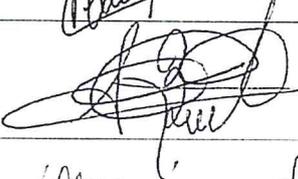
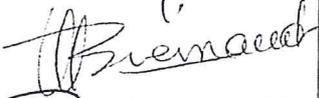
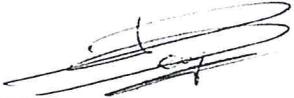
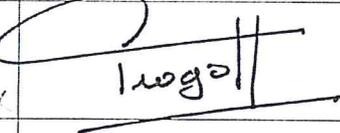
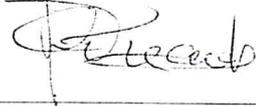
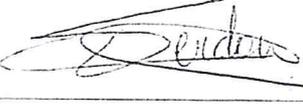
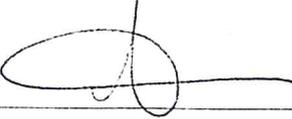
SOUS-PRÉFECTURE
Reçu le

12 AVR. 2016

79302 BRESSUIRE

MEMBRES ELUS

MEMBRES NOMMES

CHARGE-BARON Martine OK		ARISTIDE Benoît OK	
BIROT Louis-Marie - D. 19.11 OK		BILLY Martine	Abs excusée
BREMAUD Martine OK		BOURREAU Jean-Paul OK	
de TROGOFF Gaëtan OK		DELAIRE Lysiane	Abs excusée
DUFAURET Josette	Abs excusée	FOUILLET Isabelle OK	
GIRAUD Bernard	Abs excusé	GEFFARD Christian	B. au d. J. de l'ad. B. 
FERCHAUD Pascale	Abs excusée	PUAUT Marie- Claire OK	
GUILLERMIC André OK		RABILLOUD Hélène	Abs excusée
MORANDEAU Sylviane		ROBIN Renée OK	
REVEAU Anne-Marie OK		VERDON Claudine OK	
VRIGNAUD Cécile OK		YOU Guy-Noël	



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

POUVOIR

Je soussigné (e) Christian GEFFARD

Donne pouvoir à Cécile VRIGNAULT

pour me représenter à la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION
qui se tiendra le 31 mars 2016

et prendra part en mon nom, à toutes les délibérations, votes et scrutins lors de cette
réunion.

Fait à Moneins-saint

le 22 mars 2016

Signature : GEFFARD Christian

**CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BOCAGE BRESSUIRAIS**
Budget logements ALT

ARRETE - SIGNATURES

BUDGET PRIMITIF 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 13
Vote POUR : 14
Vote CONTRE: 0
Pouvoir de M GEFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation: 25 Mars 2016

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A BRESSUIRE, le 31 Mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante

Mmes CHARGE-BARON, BREMAUD, REVEAU, VRIGNAUD,
FOUILLET, PUAUT, ROBIN, VERDON.
M BIROT, de TROGOFF, GUILLERMIC, ARISTIDE, BOURREAU.

LE BUDGET PRIMITIF 2016

Certifié exécutoire par le Président

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le 19/04/16

Publié et Notifié

le 19/04/16

Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente du CIAS de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais



Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON

Vice-Présidente CIAS
Martine CHARGE-BARON